



LE GRAND ORIENT DE FRANCE

Alain Bauer
Pierre Mollier



QUE SAIS - JE ?

Le Grand Orient de France

ALAIN BAUER

Frac Maçon au Grand Orient de France
Chancelier de l'International Masonic Institute

PIERRE MOLLIER

Directeur du musée de la franc-maçonnerie
et de la bibliothèque du Grand Orient de France



À la mémoire d'Édouard Boeglin,
maçon et militant, Ancien Grand Maître
Adjoint du Grand Orient de France qui
corédigea les premières éditions de ce
livre.

Les auteurs tiennent à remercier,
pour leurs contributions :
Irène Mainguy et Jean- Claude Rochigneux.

***Les ouvrages ci-dessous ont été publiés
aux Presses universitaires de France
dans la série proposée par
Alain Bauer***

Alain Bauer, Roger Dachez, *Les 100 mots de la franc-maçonnerie*, n° 3799.
– *Les rites maçonniques anglo-saxons*, n° 3607.
Roger Dachez, *Histoire de la franc-maçonnerie française*, n° 3668.
– *Les rites maçonniques égyptiens*, n° 3931.
Roger Dachez, Jean-Marc Pétillot, *Le Rite Écossais Rectifié*, n° 3885.
Marie-France Picart, *La Grande Loge Féminine de France*, n° 3819.
Andrée Prat, *L'ordre maçonnique, le droit humain*, n° 3673.
Yves-Max Viton, *Le Rite Écossais Ancien et Accepté*, n° 3916. »

ISBN 978- 2- 13- 058866- 5

ISSN 0768- 0066

Dépôt légal – 1re édition : 2012

© Presses Universitaires de France, 2012
6, avenue Reille, 75014 Paris

INTRODUCTION

Que sait-on du Grand Orient de France ?

Les médias s'emparent régulièrement de la franc-maçonnerie, devenue un « marronnier » (article récurrent, permettant à la presse, surtout magazine, de réussir des opérations marketing : mal de dos, salaire des cadres, prix de l'immobilier...) désormais classique et de plus en plus répétitif.

En général, le résultat relève plus du réchauffé que du produit frais.

Mais qui comprend ce qu'est véritablement la diversité de la franc-maçonnerie à la lecture de ces articles ?

On confond rites, obédiences, religions, sectes, ésotérisme, spiritualité, politique, affaires, dans un incompréhensible fourre-tout.

Le Grand Orient de France, plus ancienne et plus importante obédience maçonnique d'Europe continentale, est à la fois fidèle aux origines de la franc-maçonnerie et à son texte fondateur, les Obligations de 1723, rédigées par James Anderson, et totalement atypique.

Association déclarée, obédience plurielle, adogmatique, accueillant croyants et non-croyants pourvu qu'ils n'imposent rien aux autres, le « GO » est une organisation singulière.

Républicain par vocation, international par son implantation sur presque tous les continents, lié à de nombreuses obédiences de par le monde, signataire de l'Appel de Strasbourg qui permet l'unité de la maçonnerie adogmatique, le Grand Orient de France affirme toute la complexité d'une franc-maçonnerie appuyée sur des valeurs de liberté.

L'historiographie maçonnique est malheureusement, le plus souvent, composée de la réédition d'anciens ouvrages, répétant les mêmes erreurs. Le « copier-coller » semblait devenu l'instrument majeur de la « recherche ». Depuis une dizaine d'années, grâce au remarquable travail de David Stevenson en Grande-Bretagne, d'André Combes, Charles Porset, Roger Dachez, des revues *Renaissance traditionnelle*, *La Chaîne d'union* ou des *Chroniques d'histoire maçonnique* en France, un véritable renouveau s'amorce.

Le temps était donc venu d'écrire l'histoire du Grand Orient de France. C'est toute l'ambition de ce « Que sais-je ? » initialement écrit avec Édouard Boeglin, disparu depuis mais qui reste la cheville ouvrière de cet ouvrage.

Alain Bauer,
Franc Maçon fut Grand Maître et Président du Conseil
de l'Ordre du Grand Orient de France
(2000-2003).

AUX ORIGINES

La franc-maçonnerie française, loin d'être la fille illégitime de la maçonnerie anglaise et de la laïcité annoncée par quelques exégètes égarés, est d'abord l'héritière de la maçonnerie des origines au sens conceptuel comme d'un point de vue historique.

Fixée par les disciples d'Isaac Newton, scientifique rationaliste et alchimiste méconnu, la franc-maçonnerie spéculative ne naît pas d'une transmission ou d'une transition avec la franc-maçonnerie opérative, celle des bâtisseurs de cathédrales ou de pyramides. David Stevenson puis Roger Dachez ont démontré l'absence de lien formel entre la création de la franc-maçonnerie moderne en Angleterre et les corporations. La situation est différente en Écosse, mais reste marginale dans l'histoire de la franc-maçonnerie.

En fait, la franc-maçonnerie spéculative se crée *sui generis* pour des raisons essentiellement politiques. Dans une Angleterre brisée par les guerres de religion et les guerres civiles, Newton et ses amis de la *Royal Society* tentent d'établir un espace permettant d'abord le progrès scientifique. Fille du peuple de l'Encyclopédie et de la Réforme, de l'imprimerie et du doute, la franc-maçonnerie se conçoit ensuite comme un espace de liberté et de débats pour promouvoir le progrès social.

En 1717, juste après la tentative des Jacobites (partisans de Jacques Stuart) de reprendre le pouvoir, les quatre premières loges (*L'oie et le gril*, *À la couronne*,

Au pommier, Au grand verre à la grappe et au raisin, du nom des tavernes dans lesquelles elles se réunissaient) se fédèrent en une première Grande Loge, celle de Londres.

En 1723, sous l'égide du pasteur James Anderson, elles se dotent d'une première constitution composée d'une dédicace et d'un texte dénommé « *Histoire, Lois, Obligations, Ordonnances, Règlements et Usages de la très respectable confrérie des Francs-maçons acceptés* » qui a valeur universelle. Cinquante-deux loges sont dénombrées cette année-là.

Mais les tensions entre les diverses branches de la maçonnerie anglaise sont fortes. Des dissidences, notamment à York, sont enregistrées. Dès 1738, Anderson doit corriger son texte et admettre l'obligation de croire en un Dieu révélé. Malgré cela, en 1751 se crée une obédience concurrente. Une véritable guérilla maçonnique s'ensuivra jusqu'à la création en 1813 de la Grande Loge unie d'Angleterre.

À l'issue de cette fusion, les deux branches de la franc-maçonnerie universelle se référeront au fondamentalisme moderne de la Grande Loge unie d'Angleterre ou à la vision adogmatique du Grand Orient de France pour les tenants des principes d'origine.

DE LA CRÉATION DE L'ORDRE À LA FORMATION DU GRAND ORIENT DE FRANCE

C'est autour de 1725 que se constituent les premières loges en France. Elles s'implantent dans l'ambiance libérale et anglophile apparue sous la Régence et ne touchent d'abord que la haute aristocratie. Les premières décennies de la franc-maçonnerie en France ne ressemblent en rien à un long fleuve tranquille. Un peu partout en province se créent des loges sans véritable lien entre elles. À Paris, on assiste à un développement à la fois rapide et désordonné de la maçonnerie.

Tout cela se déroule naturellement au grand jour, et le phénomène de mode aidant, tout le monde dans l'aristocratie éclairée et la bourgeoisie « souhaite en être ». À peine débarrassées de la chape de plomb de l'interminable règne de Louis XIV, l'une et l'autre aspirent à plus de liberté. Pour la première, c'est l'irrésistible attrait du libertinage qui meuble ses loisirs ; pour la seconde, se poursuit la lente ascension vers le partage du pouvoir qui connaîtra son aboutissement en 1789.

Que fait-on en loge en ces années-là ? Pas grand-chose, à vrai dire : un soupçon de pédagogie maçonnique ne pouvant faire de mal à personne, le maçon écoute avec une attention mitigée le récit – légendaire – de la création de l'Ordre, enregistre

l'existence d'un « secret » au contenu d'autant plus vague que celui qui le transmettait n'en avait guère connaissance, découvre le concept de « régularité », inventé en même temps que les obédiences pour légitimer leur autorité.

Les devoirs du maçon de l'époque se résument en quelques mots : amour fraternel, charité, vertu et volonté de faire de la maçonnerie le « centre de l'union ». Des objectifs aussi généraux (et aussi généreux...) ne pouvaient qu'intriguer une police royale fortement préoccupée à déjouer d'éventuels complots contre le roi. Reconnaissons qu'entre réunions en hôtels particuliers ou dans les arrière-salles des meilleurs traiteurs de Paris, d'une part, et des festivités brillantissimes censées célébrer l'élection d'un nouveau Grand Maître, d'autre part, il y avait de quoi exciter la curiosité des policiers et des gazetiers, sans nécessiter de la part des espions de trop gros efforts.

Les uns et les autres pouvaient d'ailleurs gloser à l'envi sur le fonctionnement de cette nouvelle – et, d'une certaine manière, « révolutionnaire » – forme de sociabilité qui permettait à n'importe quel aristocrate en renom ou bourgeois ingénieux de créer sa propre loge et d'en attribuer les offices contre espèces sonnantes et trébuchantes.

En France, le premier Grand Maître des francs-maçons est, en 1728, le duc de Wharton. D'ailleurs, jusqu'en 1738, les Grands Maîtres de la franc-maçonnerie française sont – probablement comme la majorité des frères – des exilés britanniques résidant en

France. En 1738, le duc d'Antin, ami proche de Louis XV, devient le premier Grand Maître français. Élu en 1743, le comte de Clermont restera Grand Maître jusqu'à sa mort en 1771. Noble de haut rang, son rôle est d'être un protecteur, il n'intervient pas dans la gestion directe de l'Ordre et n'exerce qu'un parrainage distant relayé par des substituts.

Des origines de l'Ordre dans les années 1720 et jusqu'à sa réforme en 1773 et sa transformation en Grand Orient, une première Grande Loge en France essaiera, selon des modalités diverses mais sans succès durable, d'établir son autorité sur les loges du royaume. Les crises internes à répétition de la première Grande Loge en France rythment l'histoire de la franc-maçonnerie française jusqu'à la formation du Grand Orient.

L'élection à la Grande Maîtrise de Derwentwater, fervent partisan des Stuarts, le 27 décembre 1736, donna lieu à une fête fort peu discrète. Les gazettes s'emparèrent de l'événement, ce qui ne manqua pas de susciter la réaction du cardinal Fleury, l'homme fort du règne de Louis XV (dont il avait été le précepteur).

Dès le 17 mars 1737, les réunions maçonniques enregistraient leur première interdiction. C'est à ce moment que le chevalier de Ramsay, Grand Orateur de l'obédience, tenta de faire reconnaître officiellement la franc-maçonnerie en France. S'adressant au cardinal Fleury, il lui suggère de « soutenir la société des *free-masons* dans les grandes vues qu'ils se proposent », puis, dans la foulée, d'en nommer les dirigeants : « Je

suis persuadé que si on glissait à la tête de ces assemblées des gens sages et choisis par Votre Excellence, ils pourraient devenir très utiles à la religion, à l'État et aux lettres. »

La proposition visait tout simplement à mettre l'Ordre maçonnique au service du pouvoir, proposition – émanant d'une association non reconnue et passablement mal connue – tellement inhabituelle qu'elle en paraissait suspecte. Elle fut donc repoussée.

Fleury fit donner la police. Celle-ci, sous la direction du lieutenant de police Hérault, multiplia les perquisitions, ménageant les puissants – tel le maréchal de Saxe tout fraîchement initié – et harcelant le menu fretin, traiteurs et autres petits-bourgeois.

Pendant ce temps, l'Église prononçait l'excommunication des francs-maçons sans autre forme de procès, le 24 avril 1738, par la bulle *In Eminenti* signée de Clément XII. Elle était confirmée le 18 mai 1751 par Benoît XIV mais non enregistrée en France par les Parlements (et donc inopérante). Cette même année, Derwentwater – par trop activiste – était amené à abandonner la Grande Maîtrise. quelques années plus tard, il devait mourir à Londres, décapité, victime de sa fidélité persistante à la cause des Stuarts.

Restait à lui trouver un successeur. Or, les assemblées maçonniques étaient en quête sinon de respectabilité, du moins d'une certaine forme de tranquillité. Celle-ci semblant passer par le choix d'un successeur bien en cour, l'obédience ne barguigna pas : elle s'en alla chercher un intime de Louis XV, le duc

d'Antin, arrière-petit fils de la Montespan, l'une des premières favorites de Louis XIV. D'Antin est élu, vraisemblablement, à vie. En réalité, dans l'état actuel de nos connaissances, l'on ne sait pas grand-chose d'une Grande Maîtrise qui dura cinq ans. Mais l'opération réussit, puisque les assemblées maçonniques – protégées par un aussi grand seigneur – ne furent plus inquiétées à partir de 1740.

En tous les cas, le premier Grand Maître français de l'Ordre s'entoure de grands officiers (secrétaire, chancelier, orateur, trésorier, surveillants...) ; l'obédience composée des inamovibles Vénérables des loges parisiennes tient des assemblées, et l'on parle d'une « loge du roi » à Versailles.

Qualifié de Grand Maître « peu actif », voire de Grand Maître « presque fantôme », le duc d'Antin meurt le 9 décembre 1743 à l'âge de 36 ans. Il convient de lui donner rapidement un successeur, de préférence prince du sang.

Y eut-il ou non plusieurs candidats ? La question reste ouverte. Selon certains historiens, le prince de Conti, Maurice de Saxe et Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, étaient tous trois sur les rangs.

C'est une assemblée de 16 Vénérables des loges parisiennes qui devait élire ce dernier. Cette élection n'aurait pas constitué en soi un événement s'il ne s'était produit ce que Pierre Chevallier résume en une phrase : « Le fait capital à mettre en relief, c'est que l'élection d'un Grand Maître, prince du sang, a dépendu des suffrages d'une assemblée où les gens du tiers état

étaient en majorité écrasante. » D'aucuns ont parlé de révolution et, de fait, c'était bien cela qui venait de se produire. Avec toutefois une nuance de taille : l'on restait dans un schéma d'Ancien Régime puisque des Vénérables eux-mêmes maîtres perpétuels et inamovibles de leur loge avaient élu un Grand Maître perpétuel et inamovible jusqu'à son décès en 1771.

Enfin, en élisant Clermont le 11 décembre 1743, les Vénérables-roturiers perpétuaient et amplifiaient une pratique qui n'était pas exempte de risque, celle de solliciter pour la Grande Maîtrise le sommet de la hiérarchie sociale. À défaut du roi – ce qui eût constitué à leurs yeux une réussite absolue –, il leur fallait au moins un prince du sang. Que ce dernier soit dans les grâces du souverain et tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Dans le cas contraire, l'Ordre pouvait s'attendre au pire. Et c'est ce qui advint à plusieurs reprises par la suite tant que l'obédience ne renonça pas à ce mode de désignation.

La Grande Maîtrise de Clermont dura vingt-huit ans, et les historiens, à l'exception remarquée de Chevallier et Baylot, ont porté un regard peu indulgent sur cette période. Pour André Combes, « Clermont, mal entouré, laissa aller la Grande Loge à vau-l'eau ». Marcy le décrit « esprit curieux, indulgent, généreux, brave sur le champ de bataille... spirituel mais point lettré » et cite Lalande qui « donne un renseignement précieux » : « La Grande Loge était surtout composée de personnes de distinction, mais la sécheresse et les détails de l'Administration de l'Ordre et des affaires

qu'on y traitait les en écartèrent peu à peu. » En d'autres termes, le Grand Maître préférait – et de loin – les campagnes militaires (où il excella du moins à ses débuts, bien qu'abbé) et le libertinage au travail administratif. Pourtant, les débuts furent prometteurs : Clermont entama une épuration de l'Ordre qu'il ne poursuivit guère et tenta de résoudre (déjà !) l'épineuse question des hauts grades écossais. Pour le reste, il s'occupa toujours de l'Ordre, du moins quand il n'était pas aux armées. La documentation dont on dispose semble surtout indiquer qu'il délégua largement ses pouvoirs à des substituts particuliers tels que le banquier genevois Baur, le maître à danser Lacorne, le maître des requêtes Chaillon de Jonville. Quoi qu'il en soit, Clermont ne put empêcher des crises intestines de secouer l'obédience, des fractions décidées de se déchirer autour des systèmes de hauts grades. À telle enseigne qu'à l'occasion de la fête de la Saint-Jean d'hiver, le 27 décembre 1766, un groupe préalablement exclu tenta par la force d'entrer dans le Temple : horions, invectives, le tout dans une ambiance manifestement si peu fraternelle que Clermont semble avoir dû faire appel à Sartine, le lieutenant de police, pour suspendre les travaux.

Scindée en quatre factions antagonistes, tenue en suspicion par le pouvoir royal en raison de la disgrâce à Versailles de son Grand Maître, l'obédience végéta cependant qu'à l'inverse la maçonnerie s'étendait en province, chaque ville de quelque importance ayant désormais sa loge.

Marcy observe : « Il semble qu'en 1771 la Grande Loge va disparaître bien qu'à cette époque elle compte 164 loges (moins qu'en 1765). » Décompte : 71 à Paris, 85 en province, 5 aux colonies, 1 à l'étranger et 2 loges ambulantes. Conclusion de Marcy : « L'Ordre va se dissoudre dans l'anarchie. Par chance (*sic*), le comte de Clermont meurt le 16 juin 1771. La vacance de la Grande Maîtrise va permettre avec de nouveaux chefs la réorganisation qui s'impose. Le duc de Montmorency-Luxembourg va entrer en scène ; nous arrivons à l'époque où la franc-maçonnerie française va se transformer, s'organiser et donner naissance au Grand Orient de France. »

Dès le 21 juin, dûment autorisée par le pouvoir royal, une tenue de Grande Loge se préoccupe de la succession. On réintègre les anciens exclus dans un climat de réconciliation générale. Ceux-ci ont d'ailleurs une proposition à faire : celle de porter à la Grande Maîtrise le duc de Chartres (toujours la quête du « sommet social ») avec pour substitut général le duc de Montmorency-Luxembourg, initié en 1762 et « premier baron chrétien de France ».

Pour Montmorency-Luxembourg, il ne s'agissait pas là d'une divine surprise : des tractations étaient en cours avant même le décès de Clermont. L'élection, le 24 juin 1771, ne posa aucun problème. Le duc de Chartres – le futur Philippe Égalité – se retrouvait Grand Maître et fut au demeurant ce qu'il est convenu d'appeler un « Grand Maître fainéant ».

Montmorency-Luxembourg fut nommé, quelques mois plus tard (le 18 avril 1772), Administrateur général, et le fait qu'il tirait sa légitimité d'une élection par ses frères Vénérables et non d'une désignation par le Grand Maître lui conféra une autorité incontestable. Il s'en servit pour lancer un train de réformes fondamentales. Selon André Combes : « Les Vénérables parisiens apprirent que [...] leurs charges ne seraient plus inamovibles et qu'ils devraient désormais se soumettre à l'élection. Or, certains avaient acheté leurs patentes, et sous l'Ancien Régime les offices pouvaient se vendre et se transmettre. » Charles Porset poursuit : « Ce coup d'État, qui donnera au Grand Orient sa véritable personnalité, fut lourd de conséquences, puisque, dépossédés, bientôt, les Maîtres parisiens firent sécession. L'unité retrouvée n'était que de façade [...]. » Montmorency-Luxembourg fait alors preuve d'un redoutable sens tactique. Il met à profit la venue à Paris de nombreux Vénérables provinciaux à l'occasion de l'installation du Grand Maître, le duc de Chartres, début mars 1773, pour leur demander de confirmer leurs deux élections. Le lendemain, dûment chapitrés, les provinciaux ajoutent le qualificatif « nationale » à « Grande Loge » : c'est proclamer sans ambiguïté que la direction de l'Ordre ne saurait plus être exclusivement parisienne.

Isolés, sentant le vent, les Vénérables parisiens s'empressent de rejoindre leurs homologues de province. Débats, votes : le 7 avril 1773 (selon Porset) ou le 24 mai (selon Combes), la Grande Loge nationale

de France se constitue en Grand Orient de France. L'article 1^{er} des statuts stipule : « Le Grand Orient de France sera composé de la Grande Loge et de tous les Vénérables en exercice, ou députés des loges, tant de Paris que des provinces [...]. Le Grand Orient de France ne reconnaîtra désormais pour Vénérable de loge que le maître élevé à cette dignité par le choix libre des membres de sa loge. »

Une majorité des Vénérables parisiens refusant le principe démocratique du vote et s'accrochant à la traditionnelle vénalité des offices se constituent en Grande Loge dite « de Clermont ».

La rupture sera consommée dans les mois qui suivront. La Grande Loge dite de Clermont, et qui se voudra gardienne d'une tradition maçonnique plus conservatrice, déclinera rapidement au cours des deux décennies suivantes.

Il n'en ira pas de même pour le Grand Orient de France qui, dirigé de manière remarquable par Montmorency-Luxembourg, va connaître jusqu'à la Révolution une activité et un développement exceptionnels.

LES LUMIÈRES ET LA RÉVOLUTION

Le rôle de la franc-maçonnerie dans l'affirmation des « Lumières » a fait l'objet de vifs débats historiographiques. Il est, de surcroît, très difficile d'analyser cette période en termes d'histoire des idées sans être influencé par une sorte de « déterminisme » révolutionnaire, tellement l'image de 1789 domine le XVIII^e siècle. L'association des loges aux Lumières et à la Révolution a d'abord été une accusation.

Accusation lancée par les milieux contre-révolutionnaires au lendemain de la Révolution avec *Le Voile levé pour les curieux ou le Secret de la Révolution révélé à l'aide de la franc-maçonnerie* de l'abbé Lefranc en 1791 et surtout les quatre volumes des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* de l'abbé Barruel en 1797 qui présente la Révolution comme le résultat d'un complot ourdi par les loges au nom des « Philosophes ». Quant à Montjoie dans *La Conjuración de Louis-Philippe-Joseph Égalité* (1796), il présente le Grand Orient comme l'outil politique du duc d'Orléans et du parti orléaniste pour installer une monarchie « à l'anglaise » en place et lieu des Bourbons. Il est vrai que le rôle ambigu, et encore largement mystérieux, du secrétaire de Louis-Philippe d'Orléans, le Frère Choderlos de Laclos, peut donner un certain crédit à une telle interprétation.

Au lendemain de la Révolution, Jean-Jacques Mounier contestera l'analyse de Barruel dans *De l'influence attribuée aux Philosophes, aux Francs-*

maçons... (1801). D'ailleurs, le véritable créateur du Grand Orient dans les années 1770, le duc de Montmorency-Luxembourg, Premier Baron chrétien de France, ne présidait-il pas l'Ordre de la Noblesse aux États généraux ?... Il émigrera le 15 juillet 1789. On retrouve en effet des maçons dans la plupart des camps, même s'ils sont surreprésentés au centre et à gauche, des Constitutionnalistes aux Girondins en passant par les Brissotins. Il n'y a pas de « prédestination » maçonnique à la Révolution. L'astronome Lalande, l'un des animateurs du Grand Orient, rationaliste convaincu que ses amis présentaient comme « le Doyen des athées », demeurera un monarchiste fervent. Autour de Saint-Martin, les maçons mystiques du Régime écossais rectifié comme le Constituant lyonnais Périsset-Duluc verront dans la Révolution l'œuvre de la Providence et resteront pendant tous les événements des républicains convaincus.

Ce sont les Frères radicaux-socialistes de la III^e République qui revendiqueront haut et fort ce qui avait été reproché à leurs prédécesseurs. Le Grand Orient fêtera solennellement le centenaire de la Révolution de 1789 en y célébrant l'œuvre maçonnique. En 1926, Gaston Martin, dirigeant du Grand Orient et historien, publie aux Presses universitaires de France *La Franc-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution*. On met alors en avant les quelques loges comme « Les Neuf Sœurs » à Paris ou « L'Encyclopédique » à Toulouse dont les attaches avec « le parti des Philosophes » sont indubitables. Dans les

années 1950, Alain Le Bihan et Pierre Chevallier, deux grands historiens (profanes) de la franc-maçonnerie française, commenceront leurs travaux dans le cadre des recherches sur la Révolution française.

La théorie de l'implication des maçons dans la Révolution ne convaincra cependant pas Mathiez pour qui les loges n'ont été, au XVIII^e siècle, que des « sociétés de banquets ». Dans les années 1960 – retour du « balancier » historiographique –, on en vint d'ailleurs à contester toute implication de la franc-maçonnerie dans les Lumières et la Révolution.

À la suite des travaux de Daniel Roche et de Ran Halévy, l'historiographie contemporaine défend aujourd'hui une position médiane. La maçonnerie et le Grand Orient de France n'ont pas « préparé » la Révolution française, et bien des Frères ont même pu y être fort réservés, voire hostiles. Cependant, les loges ont, à partir des années 1740-1750, développé une nouvelle forme de sociabilité, indépendante de l'État et de l'Église, et fille des Lumières. De façon souvent inconsciente, la maçonnerie a mis en œuvre des processus sociaux (discussion et élaboration de règlements, élections des responsables...) qui annoncent la modernité politique et diffusent les valeurs des Lumières. La transformation de la première Grande Loge en France en Grand Orient de France en 1771-1773 s'accompagne d'une réflexion sur l'organisation du corps maçonnique qui fixe cette nouvelle manière d'être ensemble. Les officiers – c'est-à-dire les animateurs – des loges doivent être élus chaque année,

et chaque loge est représentée par un député à l'assemblée du Grand Orient. Comme le rappellera une circulaire du 19 janvier 1789, « la Constitution du Grand Orient est donc purement démocratique : rien ne s'y décide que par le vœu des loges porté aux assemblées générales par leurs représentants ».

L'EMPIRE

Lorsque Bonaparte prend le pouvoir par le coup d'État du 18 brumaire (9-10 novembre 1799) et commence par instaurer le Consulat, le Grand Orient de France est en période de convalescence ; une convalescence favorisée par une tolérance toute nouvelle du pouvoir en place, le Directoire.

Ainsi le ministre de la Police précise-t-il le 7 vendémiaire de l'an VII du calendrier républicain (28 septembre 1798) au commissaire du Nord que « La liberté consistant à faire ce qui ne nuit pas à autrui et ce qui n'est pas défendu par la loi ne pouvant être empêché, en vertu de la Déclaration des droits de l'homme, les sociétés de francs-maçons, n'étant pas interdites par la loi, peuvent donc se réunir, pourvu qu'elles ne dégénèrent pas en associations contraires à l'Ordre public. »

La décennie qui s'achève a laissé la franc-maçonnerie exsangue, et d'aucuns lui prêtent une responsabilité décisive dans le déclenchement de la Révolution. C'est au cours de cette même année 1798 que l'abbé Augustin Barruel publie à Hambourg le premier volume d'un ouvrage qui devait en compter cinq, intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*. Il y développait la thèse du complot maçonnique lequel aurait eu pour but d'abattre la monarchie et aurait, au demeurant, atteint son objectif. La thèse a connu des fortunes diverses : assez

communément acceptée au xix^e siècle, de la même manière rejetée ou du moins fortement critiquée au xx^e siècle par les historiens, elle a rencontré chez les maçons eux-mêmes des réactions composites dans lesquelles entraient à la fois ou successivement le sentiment de fierté d'appartenance – et donc de responsabilité – et le souci de se démarquer d'un événement jugé – objectivement ou subjectivement – par trop « révolutionnaire ».

Si l'on peut nuancer fortement aujourd'hui la notion d'action concertée de l'ensemble des loges du Grand Orient de France préparant « le grand soir », il paraît difficile pour autant de nier les tentatives d'utilisation par le duc de Chartres devenu duc d'Orléans des réseaux maçonniques à la veille de la Révolution. L'essentiel n'est pas là. Comme le fait justement observer André Combes, il est vrai que « l'idéal maçonnique incitait naturellement aux réformes » et que les francs-maçons figurèrent parmi les agitateurs de la période prérévolutionnaire. Pour autant faut-il le suivre jusqu'au bout lorsqu'il estime que le Grand Orient de France était dans l'incapacité de jouer un rôle moteur fédérateur ? L'institution en tant que telle, vraisemblablement. Son Grand Maître, homme politique de premier plan, quant à lui, ne fut pas inerte, loin s'en faut. On peut éventuellement avancer l'hypothèse selon laquelle c'est la cohabitation dans un même espace des érudits et des hommes de pouvoir du royaume qui permit leur reconnaissance mutuelle comme des égaux en loge et le passage du vote par

Ordre au vote par tête lors des États généraux. Ainsi des maçons minoritaires dans la Noblesse ou le Clergé purent-ils, en joignant leurs voix aux représentants du Tiers, faire basculer le système.

Toujours est-il que si la thèse de l'armée maçonnique, en marche vers un même et seul but, ne tient pas, comme l'a bien démontré Pierre Lamarque, en revanche il est incontestable qu'il y eut des projets mis au point par des francs-maçons (Choderlos de Laclos n'étant jamais très loin) et visant « à vouloir opérer, améliorer et étendre une Révolution qui, plus qu'une autre, avancerait l'espèce humaine » (*dixit* Mirabeau, franc-maçon également...).

Des francs-maçons ont donc bien joué un rôle moteur dans le déclenchement puis le développement de la Révolution. Au passage, « la Révolution dévorant ses enfants » (pour reprendre l'expression de Vergniaud) n'a pas non plus épargné les francs-maçons.

Le 5 janvier 1792, le Grand Orient de France, en tant qu'institution, apporta un soutien éclatant à la Révolution en cours : « Les temps de l'ignorance sont passés, le flambeau de la philosophie et de la raison brille aux yeux de l'univers, et la maçonnerie ne peut que s'applaudir d'avoir contribué à écarter les nuages qui obscurcissaient la lumière. »

Il est vrai qu'à cette date Montmorency-Luxembourg, principal dirigeant du Grand Orient qui avait présidé l'Ordre de la Noblesse aux États généraux, avait pris le chemin de l'exil depuis longtemps. Les

loges présidées ou dominées par les aristocrates s'étaient, pour leur part, quasi totalement éteintes.

L'obédience, désormais dirigée par le banquier Tassin de l'Étang, maintint globalement son unité jusqu'à la tentative de fuite du roi en juin 1791. La Grande Loge dite de Clermont – résolument conservatrice – se mit en sommeil en octobre de la même année. L'attaque des Tuileries le 10 août, suivie de l'emprisonnement de la famille royale au Temple, fait définitivement voler en éclats la fraternité maçonnique.

Quelques jours avant de voter la mort de Louis XVI, le duc d'Orléans devenu Philippe Égalité répond à une lettre du secrétaire du Grand Orient lui demandant ses instructions quant aux futurs travaux de l'obédience. La demande date de septembre. Le 5 janvier, le Grand Maître répond : « Comme je ne connais pas la manière dont le Grand Orient est composé, et que, d'ailleurs, je pense qu'il ne doit y avoir aucun mystère ni aucune assemblée secrète dans une république, surtout au commencement de son établissement, je ne veux plus me mêler en rien du Grand Orient, ni des assemblées des francs-maçons. » Quelques jours plus tard, il répond aux accusations d'un journaliste toulousain et renie définitivement son ancienne appartenance à la maçonnerie : « Dans un temps où, assurément, personne ne prévoyait notre révolution, je m'étais attaché à la Franche (*sic*) Maçonnerie qui offrait une sorte d'image de l'égalité, comme je m'étais attaché aux Parlements

qui offraient une sorte d'image de la liberté. J'ai depuis quitté le phantôme (*resic*) pour la réalité. »

Le 10 mai 1793, le Grand Orient de France prit acte de la démission puis, par le truchement de sa Chambre d'administration, adressa une dernière circulaire aux loges (encore en activité) le 8 août. Roëttiers de Montaleau, directeur de la Monnaie, qui la présidait, mit à l'abri à son domicile les archives de l'obédience en attendant des jours meilleurs. La principale inquiétude, après le vote le 17 septembre de la loi sur les suspects, portait sur une éventuelle interdiction de la maçonnerie. Or, celle-ci, même si, en fonction de contingences locales, des loges pourront être fermées ou inquiétées, ne sera jamais interdite, ce qui permettra à nombre d'ateliers soit de se réunir clandestinement, soit de se transformer en clubs révolutionnaires selon le goût du jour, soit de se mettre passagèrement en sommeil. Le Grand Orient de France, ou ce qu'il en restait, continuait à cultiver son extrême hétérogénéité : là émergeait une tendance néojacobine, anticléricale, patriote et républicaine ; ici, à l'inverse, on était délibérément monarchiste ; ailleurs, notamment en province, on aspirait à une pause si possible prolongée dans l'action révolutionnaire. La chute de Robespierre le 9 thermidor (27 juillet 1794) arrangea plus particulièrement ces derniers. La mise en place du Directoire en novembre-décembre 1795 rassura à peu près tout ce que le pays comptait d'éléments modérés ou lassés par une instabilité chronique.

Surtout, il apparut bientôt à Roëttiers de Montaleau et à ses amis qu'une reprise des activités de l'obédience pouvait être envisagée. En cela, le Grand Orient de France fut d'ailleurs pris de vitesse par la Grande Loge de Clermont qui, dès le 24 juin 1795, ralluma ses feux en prenant soin de se référer au gouvernement républicain.

Le 7 juin 1796, une assemblée « rudimentaire » élit Roëttiers de Montaleau Grand Vénérable, l'ancien président de la Chambre d'administration ayant refusé le titre de Grand Maître qui lui avait été proposé. Une vie maçonnique normale reprit son cours, et dès mai 1799 les deux obédiences françaises entamèrent des négociations en vue – serpent de mer maçonnique par excellence – d'en arriver à une unification de la maçonnerie.

L'on trouva un judicieux accommodement sur la délicate question de l'immovibilité des Vénérables de la Grande Loge. Dorénavant, tous les Vénérables et tous les officiers seraient élus (et soumis à renouvellement), mais ceux des Vénérables qui étaient détenteurs de leur office à Clermont pourraient encore le conserver neuf années durant... officiellement tout du moins, car l'un des signataires de l'accord, le Frère Houssement, présidera sa loge, « Les Amis Incorruptibles » jusqu'à son décès en 1828 !

L'unification fut votée dans la foulée par l'une et l'autre obédience mais ne devait pas survivre au-delà du Consulat. En réalité, il ne s'agissait pas réellement

d'une fusion mais plutôt d'une véritable absorption de la Grande Loge de Clermont par le Grand Orient de France. Pierre Chevallier juge qu'il « semblait que plus rien désormais ne s'opposerait à l'empire exercé par le Grand Orient de France sur la maçonnerie française ».

Le coup d'État de Bonaparte le 18 brumaire va déterminer en profondeur le destin de la franc-maçonnerie. Celle-ci va connaître un développement extraordinaire quinze années durant, passant de quelques dizaines de loges à plus d'un millier, mais le prix à payer sera celui de la docilité face au pouvoir consulaire puis impérial. Pierre-François Pinaud résume ainsi l'usage que fait Bonaparte de la maçonnerie : « Le Consulat cherche... à créer des corps sociaux intermédiaires, qu'il s'attache soit par l'intérêt, soit par les honneurs. À ce titre, la maçonnerie trouve opportunément sa place et participe à cette volonté. Bonaparte comprend alors toute l'importance qu'occupe l'espace maçonnique et l'intérêt qu'il peut retirer de l'Ordre pour asseoir son pouvoir. » Voilà donc le Grand Orient de France érigé en pilier du régime.

Pour ce faire, il convient naturellement de le faire diriger par des hommes tout dévoués au Premier Consul puis à l'Empereur, ce que Portalis, maçon lui-même et ministre des Cultes, explicite en ces termes : « Il a été infiniment sage de diriger les sociétés maçonniques, puisqu'on ne pouvait les proscrire. Le vrai moyen de les empêcher de dégénérer en assemblées illicites et funestes a été de leur accorder une protection tacite, en

les laissant présider par les premiers dignitaires de l'État. » L'on ne saurait être plus clair.

Reste la question de l'éventuelle appartenance à la maçonnerie de Bonaparte. Nombre d'historiens ont tenté d'y répondre avec des fortunes diverses. L'étude la plus sérieuse à cet égard a été menée par François Collaveri qui conclut par l'affirmative, n'avançant pas moins de huit arguments assortis du commentaire suivant : « Il serait difficile de refuser ces conclusions, à moins de prétendre, devant tant de témoignages et de textes précis et concordants, que des dizaines de milliers de francs-maçons, pendant quinze ans, en France comme en Europe, depuis l'archichancelier de l'Empire jusqu'au plus obscur des adeptes, auraient pu continuellement, sans contestation ni démenti, soutenir une prétention mensongère, l'Empereur lui-même se faisant le complice de cette tromperie. »

Cela posé, notons que tout le monde dans la famille Bonaparte a, un jour ou l'autre, maçonné... Mais nombre d'erreurs sont devenues des affirmations authentiques dans l'historiographie maçonnique avant d'être, difficilement, corrigées au cours des dernières années du xx^e siècle seulement. En tout cas, la franc-maçonnerie peut bien revendiquer Napoléon comme l'un des siens, renouant en cela avec les usages de l'Ancien Régime (la quête du sommet social...) ; l'Empereur, lui, n'en a cure. Ce qui l'intéresse, c'est de disposer d'un « vaste réseau de groupements répartis dans tous les départements » et même, au-delà, dans

tous les pays que les victoires napoléoniennes soumettent.

Encore fallait-il discipliner les maçons et contrôler les loges. Cambacérès, archichancelier de l'Empire et maçon de longue date, fut chargé de cette tâche qu'il exécuta avec un incontestable savoir-faire et une réussite indéniable. Mais avant que ne débute ce que certains historiens ont appelé les « années Cambacérès », il faut d'abord, sur le plan structurel, mettre de l'Ordre dans le chaos de l'heure et réorienter les travaux des loges dans le sens le plus consensuel possible.

Au plan structurel, Roëttiers de Montaleau, ami personnel de Cambacérès, fut une fois de plus l'homme indispensable (qu'il fut d'ailleurs jusqu'à sa mort en 1808). Le 28 juin 1803, il incita les instances du Grand Orient à se doter de dirigeants prestigieux : « Il est temps de rendre au go toute sa splendeur. Une saine politique nous y invite. En conséquence, je vous propose de rétablir dans les plus brefs délais les places d'officiers d'honneur. » Dans les mois qui suivirent, l'on assista à une première fournée dans laquelle la famille Bonaparte se taillait la part du lion : Murat, beau-frère, se retrouvait Premier Grand Surveillant ; deux frères du Premier Consul – Joseph et Louis –, Grand Maître et Grand Maître adjoint.

Parallèlement, l'unité maçonnique commençait à nouveau à tanguer. Le Grand Orient de France régénéré avait « voulu substituer à la richesse et à la diversité des rites d'avant la Révolution... une uniformité et une discipline bien dans les principes d'organisation du

régime consulaire », commente Thierry Lentz, qui précise : « Le phénomène le plus dangereux pour l'autorité du Grand Orient fut le retour en force du rite écossais. »

La « famille » se révélant bien incapable de régler les querelles entre Grand Orient et Grande Loge écossaise, Napoléon siffla la fin de la partie, exigea une réunification de la maçonnerie et confia le soin des opérations à Cambacérès. Celui-ci obtint la soumission des « Écossais », fit signer par les deux partis en présence un « concordat » maçonnique qui officialisa la soumission de la maçonnerie au régime impérial : « soumission aux lois de l'État, attachement au Gouvernement, respect et reconnaissance à Napoléon le Grand ». L'obédience fut dès lors dirigée par tout ce que l'Empire comptait de grands noms, maréchaux, généraux, amiraux, ministres, sénateurs et autres hauts fonctionnaires. Du moins, perdant ainsi son indépendance, gagna-t-elle en importance numérique : de 300 loges en 1804, elle passa à 664 en 1806, 1 161 en 1810 et 1 219 en 1814.

La question étant entendue au plan structurel malgré divers soubresauts, restait à réorienter les travaux des loges dans un sens conforme aux volontés impériales. Or, au lendemain de la Terreur, celles-ci, tout à la joie de retrouver les délices du débat, avaient pris goût à la liberté d'expression. Elles furent instamment priées de borner leur activité à la bienfaisance et à... la poésie.

Aulard, dans ses *Études et leçons sur la Révolution française*, analyse ainsi le traitement administré aux Français en général et plus particulièrement à l'astronome Lalande, franc-maçon éminent et membre de la prestigieuse loge « Les Neuf Sœurs » qui, lui aussi, dut se plier aux impérieuses et impériales directives : « On a souvent parlé de la Terreur de l'an II, de la Terreur républicaine : elle n'avait pas du moins brisé tous les courages, glacé tous les souffles, scellé toutes les bouches. Il y eut, sous cette Terreur, des traits d'héroïsme, des mots d'hommes libres ; persécuteurs et persécutés surent parler, se battre pour mourir. La Terreur impériale courba les têtes dans le silence et, à l'exception d'une toute petite élite, dégrada les Français. Traité d'imbécile par le maître, le savant Lalande balbutie un merci puis s'effondre dans l'épouvante, et meurt deux ans après. »

On l'aura compris, « l'âge d'or » de la franc-maçonnerie française (selon André Combes) synonyme des « années Cambacérès » ne vaut que par son statut officiel. Elle est devenue une « manière de parti », le principal soutien du pouvoir avec l'armée, l'espace où se rencontrent aristocratie militaire et notables provinciaux, grands corps de l'État et ancienne noblesse ralliée à l'Empire.

Entre 1800 et 1815, la maçonnerie fut à la fois favorisée et étroitement contrôlée. La bourgeoisie voyait en Napoléon un rempart contre le retour de l'Ancien Régime et les dérives de la Révolution. Les élites bourgeoises qui accèdent au pouvoir grâce à la

Révolution et à l'Empire ont souvent maçonné sous l'Ancien Régime. Elles restent en général fidèles à l'Ordre. Sur les 25 maréchaux d'Empire, 17 sont francs-maçons, dont Bernadotte, Brune, Kellerman, Lannes, Mac Donald, Masséna, Mortier, Murat, Ney, Oudinot. Le Grand Maître est Joseph Bonaparte, le frère de l'Empereur, et les loges sont effectivement gouvernées par Cambacérès.

Le Grand Orient connaît alors un grand développement dans les 139 départements que compta la France impériale à son apogée. La maçonnerie est cependant un des rares endroits où les opposants – modérés – à l'Empire furent tolérés. Ainsi, les « Idéologues » – Cabanis, Destutt de Tracy, Garat –, qui avaient essayé d'établir sous le Directoire une République « à l'américaine », purent continuer à maçonner. Lafayette qui, ayant refusé de se rallier à Napoléon, vivait retiré sur ses terres présidait sa loge « Les Amis de l'Humanité » à Rosay en Seine-et-Marne. Par ailleurs, dans toute l'Europe napoléonienne, la maçonnerie impériale fut l'outil de diffusion de la philosophie des Lumières, à laquelle étaient massivement restés fidèles les cadres de l'Empire. Les principes philosophiques et religieux de la Révolution restent à l'honneur... Seules les questions politiques sont totalement proscrites ! Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, ou Murat, roi de Naples, sont aussi Grands Maîtres en leur royaume.

À nouveau, tout le beau monde – dames comprises – veut « en être ». Pierre-François Pinaud fait un constat

sans appel : « Les loges apparaissent comme un microcosme de la société en place [...]. Les ateliers deviennent le symbole vivant de l'honorabilité locale et de la réussite sociale, mais le prestige social et la reconnaissance du pouvoir masquent souvent la superficialité du dynamisme. »

Mais dès 1810, après les premiers revers, la ferveur napoléonienne faiblit. Pis (ou mieux ?), on retrouve nombre de francs-maçons dans divers complots et conspirations dont l'équipée du général républicain et maçon Malet constitue l'un des épisodes les plus spectaculaires. Pendant quelques heures, ce que Charles Nodier a appelé le « complot des Philadelphes » va mettre en péril le régime impérial. Son échec sera aussi celui d'une frange certes minoritaire mais réelle d'une franc-maçonnerie française qui ne reconnaît pas en Napoléon l'héritier de la Révolution.

De quelle manière se termina « l'âge d'or » ? La chute de Napoléon suscita un effondrement général de la maçonnerie impériale, accusée, à juste titre, d'une trop grande proximité avec le pouvoir. Les opportunistes se débarrassèrent à toute allure de leurs tabliers et de leurs cordons. Dans les anciens pays annexés, ceux des notables qui avaient maçonné au sein des loges du Grand Orient furent accusés d'avoir « collaboré » avec l'ennemi. quelques centaines de loges disparurent du jour au lendemain, sabordées ou fermées de manière autoritaire. Le Grand Orient de France et ses instances entraient dans une nouvelle phase de leur histoire.

LA RÉPUBLIQUE MAÇONNIQUE

L'effondrement de l'Empire, la Restauration monarchique et ses deux épisodes, la monarchie de Juillet enfin obligèrent les dirigeants du Grand Orient à faire montre d'une réelle aptitude à l'opportunisme politique dont l'intermède des Cent-Jours devait fournir l'illustration la plus caricaturale : à peine les références à Napoléon avaient-elles été prestement effacées qu'il avait fallu les rétablir, avant, à nouveau, de les gommer définitivement.

L'hypothèque napoléonienne étant enfin levée et Louis XVIII rétabli sur le trône royal, on assista au départ massif des loges de ces solides escadrons de fonctionnaires et autres notables auxquels le Grand Orient, fermement contrôlé par l'Administration impériale, avait permis de faire carrière. Le temps du millier de loges était, bien entendu, révolu, et le Grand Orient se trouva heureux de pouvoir encore en dénombrer quelque 300. Les loges militaires, fleuron de la maçonnerie impériale, disparurent presque totalement et les officiers et sous-officiers maçons se replièrent sur les loges civiles.

Louis XVIII, tout comme son frère Charles X, aurait été reçu en maçonnerie dans sa jeunesse. En tous les cas, la maçonnerie en général n'a pas à se plaindre d'un souverain obstinément attaché à maintenir la paix civile et à réconcilier – tant que faire se peut – les Français. Les maçons ont d'ailleurs la chance de

bénéficier de la protection de l'un des leurs au sommet du pouvoir en la personne du duc Decazes, ce dernier allant jusqu'à rappeler par circulaire aux préfets le 11 octobre 1818 que la maçonnerie n'était pas interdite.

Une conjoncture politique fluctuante et incertaine n'empêchait pas le Grand Orient de poursuivre son rêve récurrent d'unification de la maçonnerie, et – curieusement – cette période difficile lui permit de rallier sous son autorité la maçonnerie écossaise et, donc, le Suprême Conseil. Ce phénomène inattendu s'accompagna parallèlement d'une montée en puissance du rite écossais ancien et accepté dans les hauts grades.

D'une manière générale, la maçonnerie était en butte aux assertions d'anciens émigrés qui – reprenant les accusations de l'abbé Barruel – lui imputaient une responsabilité décisive dans le déclenchement de la Révolution. Cette naissance d'un antimaçonnisme militant et virulent connut des poussées dans les années 1820 et provoqua le départ de Decazes du gouvernement. Même le rêve de l'unification prenait à nouveau l'eau en 1821 avec la résurgence d'un nouveau Suprême Conseil de France.

Que se passe-t-il dans les loges du Grand Orient ? On s'y garde bien d'aborder des sujets politiques. La philanthropie est à l'honneur, les frères sont dans l'ensemble des bourgeois libéraux, quelque peu voltairiens, parfaitement disposés – sauf exception – à se satisfaire d'un régime politique peu ambitieux mais exempt de toute velléité guerrière.

On constate une évolution dans le recrutement des ateliers que les notables et les hauts fonctionnaires (et encore bien plus le clergé) ont largement désertés. Comme il suffit « pour être maçon d'avoir un état libre et honorable, d'être domicilié depuis un an dans le département et de disposer du degré d'instruction nécessaire pour cultiver sa raison », pour la première fois des artisans et des ouvriers font leur entrée dans les temples.

Cette démocratisation n'est pas exempte d'ambiguïté : la maçonnerie est souvent considérée exclusivement comme une société d'entraide, ce qui peut engendrer des candidatures plus intéressées qu'intéressantes.

Que fait-on dans les loges ? Pratique du rituel, réception et passage de grades, planches convenues à teneur morale ou philosophique dominent largement les travaux.

Les maçons les plus déterminés sont hostiles à la Restauration et se retrouvent plus volontiers dans les Ventes de Charbonnerie qui – sous le patronage prestigieux du maçon La Fayette – tenteront, sans succès à coup de *pronunciamientos* militaires, de renverser la monarchie. La mort de Louis XVIII en 1824 et le sacre de Charles X ne modifient pas fondamentalement les rapports entre l'obéissance et le pouvoir. Ce dernier la surveille mais ne l'interdit pas. Attitude que justifie le préfet Delaveau en ces termes, alors qu'il lui est demandé par les Ultras monarchistes de sanctionner les loges qui font plus ou moins

ouvertement profession de foi républicaine : « (Les loges sont) des soupapes par où s'échappe le trop-plein des valeurs révolutionnaires et qui obvient à une explosion possible si elles étaient trop hermétiquement comprimées. » En réalité, cette période voit l'éclosion de multiples « arrière-loges » qui sont autant de sociétés politiques secrètes lesquelles seront bien présentes lors des Trois Glorieuses qui, en juillet 1830, mettent à bas Charles X et les Bourbons.

Notons pour mémoire que pendant toute cette période – cela va durer jusqu'en 1852 – la Grande Maîtrise du Grand Orient est vacante, le comte de Beurnonville assumant la fonction de Grand Maître adjoint de 1815 à 1821 et un ancien de l'Empire, le maréchal Mac Donald, pair de France, lui succédant jusqu'en 1833.

Les grands espoirs suscités par l'avènement de Louis-Philippe, fils du Grand Maître « fainéant » que fut avant sa démission Philippe Égalité, furent rapidement déçus, et les idées républicaines passèrent de plus en plus au premier plan dans les débats des loges. C'est l'époque où les idées fouriéristes vulgarisées par le remarquable conférencier qu'est Victor Considerant (dont on vient de découvrir un témoignage de l'appartenance maçonnique) séduisent nombre de maçons et où, même en faisant profession d'athéisme, un Proudhon est reçu en maçonnerie par une loge bisontine de rite écossais rectifié.

La montée des idées républicaines s'accompagne, au plan interne de l'obédience, d'une incontestable et

forte volonté de réforme. Cependant que se succèdent à la fonction de Grand Conservateur ou de Grand Maître adjoint le comte Rampon, général et pair de France (1833-1835), le comte de Laborde, député et académicien (1835-1842), le comte de Las Cases, fils du mémorialiste de Saint-Hélène (1842-1845), et Bertrand, président du Tribunal de commerce de la Seine (1847-1849), les loges du Grand Orient tentent d'impulser des réformes obédientielles. C'est dans cet ordre d'idées que des congrès maçonniques régionaux se tiennent – sans l'autorisation de l'obédience – à La Rochelle, Rochefort, Saintes, Strasbourg et Toulouse où l'on débat de questions sociales et politiques. Mais les instances de l'Ordre majoritairement conservatrices veillent, mettant même à l'étude « les moyens de rendre à la maçonnerie son caractère religieux », accusent les partisans des réformes d'être des « anarchistes ». Il est vrai qu'au congrès régional de Toulouse certains frères ont été jusqu'à proposer l'abolition des hauts grades !

La II^e République se profile à l'horizon. Le vieux maréchal Soult – pourtant franc-maçon – a beau interdire aux officiers et sous-officiers de fréquenter les loges suspectées d'être des foyers d'agitation républicaine, rien n'y fera. La campagne des banquets républicains bat son plein.

Montalembert, chantre du catholicisme libéral, attaque la franc-maçonnerie à la Chambre des pairs. À Lamartine qui vient de déclarer : « Nous ne voulons pas rouvrir le club des Jacobins », il répond : « Il est trop tard ; le club des Jacobins est déjà rouvert, non pas en

fait et dans la rue, mais dans les esprits, dans les cœurs ; du moins dans certains esprits égarés par des sophismes sanguinaires, dans certains cœurs dépravés par ces exécrables romans qu'on décore du nom d'histoire et où l'apothéose de Voltaire sert d'introduction à l'apologie de Robespierre. » La référence est transparente : c'est bien l'esprit voltairien cher aux maçons qui est explicitement mis en cause.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement provisoire issu de la révolution du 24 février 1848 comprend trois frères en activité (Crémieux, Flocon et Garnier-Pagès) et deux frères « en sommeil », c'est-à-dire ayant cessé de participer aux tenues (Marrast et Dupont de l'Eure). Il convient d'y ajouter le secrétaire général du gouvernement Pagnerre, animateur fort visible du courant progressiste du Grand Orient.

Le maçon qui donnera à la II^e République son plus beau titre de gloire – l'abolition de l'esclavage – n'arrive que quelques jours plus tard : Victor Schœlcher (1804-1893), dès son retour du Sénégal le 3 mars, est nommé sous-secrétaire d'État spécialement chargé des colonies et président de la commission chargée de préparer l'acte d'émancipation des esclaves dans les colonies de la République. Initié dès 1822, athée convaincu, il a partagé les vicissitudes de son atelier « Les Amis de la Vérité » sous les régimes monarchiques et n'a cessé, en loge comme dans la vie profane, de prôner l'émancipation humaine de tous les dogmes.

Mais, au-delà de ces appartenances fermes ou plus distanciées à la maçonnerie, l'essentiel réside en une

convergence rare entre les idées chères aux maçons et le programme affiché par le Parti républicain. Il s'agit en fait – pour faire court – de refaire la Révolution sans la Terreur. Ce programme ambitieux et quelque peu angélique ne résistera pas aux ambitions personnelles d'un neveu de Napoléon pourtant falot – à première vue – et totalement dépourvu de charisme. L'enthousiasme paraît avoir été à peu près général dans les loges, même si certains hiérarques tel le Grand Maître adjoint Bertrand ont donné l'impression d'opérer une tardive et prompte volte-face...

En province, les loges fournissent les cadres nécessaires à la nouvelle République. Leurs représentants s'en vont saluer publiquement les autorités républicaines. Il arrive même qu'on ne sache pas bien qui reçoit qui dans des réunions où tout le monde est ou a été franc-maçon. La ferveur est générale et nombre de maçons pensent que, avec l'avènement de la démocratie, la franc-maçonnerie a atteint ses buts et peut donc se dissoudre dans la République.

Alors que, quelques semaines auparavant, les loges ayant participé à des congrès régionaux se voyaient sévèrement admonestées, dès le mois de mars le Grand Maître adjoint annonce des réformes (nécessairement démocratiques) internes.

D'ailleurs, en parfaite harmonie avec les loges qui sortent de leurs temples pour contribuer au triomphe de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, une délégation du Grand Orient s'en vient dès le 6 mars 1848 apporter aux membres du gouvernement provisoire l'adhésion

officielle de l'obédience à la II^e République. Scène extraordinaire dans tous les sens du terme : du côté gouvernemental, Crémieux, Garnier-Pagès, Marrast et Pagnerre revêtus de leurs insignes maçonniques ; de l'autre, la délégation tous cordons déployés. Le Grand Maître adjoint Bertrand « qui a toujours combattu les progressistes » (*dixit* Combes) lit le discours qu'il a fait adopter par des instances maçonniques hier encore fortement compromises avec le pouvoir.

Un texte qui, s'il exagère l'importance de l'obédience (les 40 000 maçons proclamés sont en fait moins de 15 000) et s'approprie la paternité de la devise républicaine, présente l'incontestable avantage d'être explicite quant au ralliement des hiérarques qui, en la matière, suivent leurs troupes. Car que dit le texte lu par le Grand Maître adjoint ? « Le Grand Orient de France, au nom de tous les ateliers maçonniques de sa correspondance, apporte son adhésion au gouvernement provisoire. Quoique placée par ses statuts en dehors des discussions et des luttes politiques, la maçonnerie française n'a pu contenir l'élan universel de ses sympathies pour le grand mouvement national et social qui vient de s'opérer. Les francs-maçons ont porté de tout temps sur leur bannière ces mots : Liberté, Égalité, Fraternité. En les retrouvant sur le drapeau de la France, ils saluent le triomphe de leurs principes et s'applaudissent de pouvoir dire que la patrie tout entière a reçu par vous la consécration maçonnique. Ils admirent le courage avec lequel vous avez accepté la grande et difficile mission de fonder sur des bases

solides la liberté et le bonheur du peuple : ils apprécient le dévouement avec lequel vous savez l'accomplir en maintenant l'Ordre qui en est la condition et la garantie. Quarante mille francs-maçons, répartis dans près de cinq cents ateliers, ne forment entre eux qu'un même cœur et un même esprit, vous promettent ici leur concours pour achever heureusement l'œuvre de régénération si glorieusement commencée. Que le Grand Architecte vous soit en aide. »

Le Frère Crémieux répond : « Citoyens et Frères du Grand Orient, le gouvernement provisoire accueille avec empressement et plaisir votre utile et complète adhésion. Le Grand Architecte de l'Univers a donné le soleil au monde entier pour l'éclairer, la liberté pour le soutenir. Le Grand Architecte de l'Univers veut que tous les hommes soient libres. Il nous a donné la terre en partage pour la fertiliser et c'est la liberté qui fertilise (*Applaudissements*).

« La maçonnerie n'a pas, il est vrai, pour objet la politique, mais la haute politique, la politique d'humanité, a toujours trouvé accès au sein des loges maçonniques. Là, dans tous les temps, dans toutes les circonstances, sous l'oppression de la pensée comme sous la tyrannie du pouvoir, la maçonnerie a répété sans cesse ses mots sublimes : Liberté, Égalité, Fraternité. La République est dans la Maçonnerie et c'est pour cela que, dans tous les temps heureux ou malheureux, la maçonnerie a trouvé des adhérents sur toute la surface du globe. Il n'est pas un atelier qui ne puisse se rendre

cet utile témoignage qu'il a toujours aimé la liberté, qu'il a constamment pratiqué la fraternité.

« Oui, sur toute la surface qu'éclaire le soleil, la franc-maçonnerie tend une main fraternelle à la République, c'est un signal connu de tous les peuples. La République fera ce qu'a fait la maçonnerie : elle deviendra un gage éclatant de l'union des peuples sur tous les points du globe, sur tous les côtés de notre triangle, et le Grand Architecte de l'Univers, du haut du ciel, sourira à cette noble pensée de la République qui, se répandant de toutes parts, réunira dans un même sentiment tous les citoyens de la Terre.

« Citoyens et Frères de la franc-maçonnerie, vive la République ! »

Tous les historiens s'accordent sur l'importance de cette « adhésion officielle des Loges au nouveau régime » (Chevallier), de cette « osmose entre le Grand Orient et le pouvoir... fait inédit dans l'histoire maçonnique » (Combes).

Rares sont ceux qui signalent qu'il y eut tout de même quelques maçons qui échappèrent à l'illusion lyrique collective tel Proudhon. Celui-ci, dès le 29 février, écrit, à un correspondant bisontin : « La Révolution a beau être grandiose, et tout ce qu'il vous plaira : à peine accomplie, elle n'est plus à mes yeux qu'un fait historique en cours de développement, à l'égard duquel je garde mon entière liberté de jugement. »

Plus tard, il expliqua pourquoi il redoutait l'avènement d'une république à son avis prématurée et

que pourtant ses frères saluaient avec tant d'enthousiasme : « Les républicains, d'ailleurs en petit nombre, avaient la foi de la République : ils n'en avaient pas la science. Les socialistes, presque inconnus, dont le nom n'avait pas encore retenti sur la scène, avaient aussi la foi de la révolution sociale : ils n'en avaient ni la clé ni la science [...]. Je pleurais sur le pauvre travailleur [...] à la défense duquel je m'étais voué et que je serais impuissant à secourir. Je pleurais sur la bourgeoisie que je voyais ruinée, excitée contre le prolétariat [...]. Avant la naissance de la République, je portais le deuil et je faisais l'expiation de la République. » Personne dans les loges n'écoute ou n'entend Proudhon. Surviennent les émeutes de Juin : le prolétariat parisien, accablé par la misère, se soulève. La bourgeoisie républicaine fait donner l'armée qui écrase sauvagement l'insurrection. Quelle est alors l'attitude du Grand Orient ?

Les frères sont manifestement divisés comme en témoigne un appel à l'union paru dès le 27 juin dans *Le Moniteur*, appel signé « Un combattant de juin » : « Il y a quelques jours à peine, vous sembliez partagés en autant de camps qu'il y avait entre vous de passions et d'intérêts divers. chaque jour... voyait naître entre vous une division nouvelle [...].

« Vous vous êtes battus et tués entre frères et vous avez trouvé en présence du danger, dans l'union, ce qui ne manquera jamais à l'union, la force. Je vous ai vu tous réunis contre l'égarement, contre la folie, contre la perversité des conspirateurs et des anarchistes pour le

salut commun, pour le salut de la République [...]. Le chef du pouvoir exécutif (le général Cavaignac) vous a conduits, son cœur en saignait, au combat. Il lui reste, et Dieu lui en donne la force, à vous conduire à la paix. Or, je vous le répète, il n'y a de paix qu'entre frères [...]. »

C'est dire clairement que la maçonnerie officielle se range dans le camp du maintien de l'Ordre social. Le mouvement ouvrier s'en souviendra par la suite.

Mais les journées de Juin, l'état de siège proclamé puis maintenu, se traduisent par la fermeture momentanée des locaux maçonniques, et le débat sur la liberté d'association et de réunion à l'Assemblée ne peut qu'inquiéter les maçons. Il se déroule le 28 juillet 1848. La question est longuement débattue : la franc-maçonnerie est-elle ou non une société secrète ?

Finalement, les députés conviennent que non, mais le Grand Orient tient à mettre en garde les loges, les appelant à « ne jamais quitter le jardin paisible qu'ils doivent cultiver pour le bien de l'humanité, pour se lancer dans les champs plus vastes, il est vrai, mais aussi plus épineux, des discussions politiques et gouvernementales ».

À la fin de l'année, Louis Napoléon Bonaparte est triomphalement élu président de la République ; il forme un gouvernement dans lequel ne figure plus aucun maçon. Le balancier est revenu dans le camp du conservatisme. La République maçonnique, généreuse, utopique et lyrique, a vécu.

Il ne reste plus au Grand Orient qu'à s'occuper de lui-même. Il le fait non sans panache en affirmant ses principes républicains (alors que le parti de l'Ordre tient le haut du pavé) tout en concédant quelque compromis avec le conservatisme interne, en affirmant pour la première fois l'obligation de croire en l'existence d'un Dieu révélé. Maçons « radis », rouges dehors et blancs dedans, ils confirment toute la complexité des positionnements de l'heure.

Le 13 avril 1849, son assemblée générale vote la définition suivante de la maçonnerie : « La franc-maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ; elle a pour objet l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et la pratique de toutes les vertus ; sa devise a été de tout temps : *Liberté, Égalité, Fraternité*. » Cet article 1^{er} de sa constitution est courageux et progressiste pour une part, dépourvu totalement d'une quelconque once d'esprit laïque de l'autre. Le combat pour la liberté absolue de conscience reste à mener.

Dans l'immédiat, le Grand Orient aura déjà à mener le combat pour sa survie. Les autorités toutes dévouées au prince-président (qui a refusé la Grande Maîtrise que lui a proposée une délégation de l'obédience) s'en prennent aux loges accusées de couvrir des sociétés secrètes par trop républicaines.

Le 30 octobre 1850, Baroche, ministre de l'Intérieur, saisi par le Grand Orient, précise à

l'intention des préfets la philosophie du Gouvernement à l'égard des loges : celles-ci « ne sont inquiétées que si elles s'occupent de politique et c'est par le canal du Grand Orient que l'autorité les fait fermer ». Mais s'il y a urgence, les préfets pourront les fermer provisoirement et en référer au ministre. Dorénavant, le Grand Orient est sur la défensive. Le coup d'État du 2 décembre 1851 qui fera du prince-président un nouveau Napoléon verra des francs-maçons tels le député Baudin ou Schœlcher monter en première ligne pour s'opposer au rétablissement de l'Empire. Commence alors une période d'effacement de la maçonnerie qui ne s'estompera qu'avec l'avènement tardif de l'Empire libéral.

DU SECOND EMPIRE À LA III^e RÉPUBLIQUE

Les maçons, prévenus de l'imminence du coup d'État du prince-président, avaient annulé toutes les tenues le soir du 1^{er} décembre 1851.

Louis Napoléon Bonaparte étant devenu Napoléon III, il convenait – renouant avec les anciens usages – de se trouver un Grand Maître qui aurait l'agrément du nouvel Empereur, puisque celui-ci avait décliné cet honneur quelque trois ans auparavant.

Le nom du prince Murat, fils du roi de Naples, parut d'entrée constituer un bon choix. Son père n'avait-il pas été Grand Maître adjoint du Grand Orient de l'époque impériale et lui-même n'avait-il pas été initié ? Certes les circonstances de son entrée en maçonnerie étaient-elles entourées de quelque mystère : aux États-Unis selon les uns, en Autriche selon d'autres, dans des conditions particulièrement romanesques à la suite d'un naufrage...

Né en 1803, le second fils du sabreur magnifique avait naturellement les faveurs du neveu de Napoléon I^{er} qui n'avait aucune prévention à l'égard de la maçonnerie et pouvait ainsi – comme son oncle – espérer pouvoir se servir d'un Grand Orient aux Ordres. Murat, élevé le 26 février 1852 à une Grande Maîtrise vacante depuis la chute de l'Empire et l'exil de Joseph Bonaparte, se révéla immédiatement comme un dirigeant particulièrement autoritaire. Deux ans après son arrivée au Grand Orient, il fit voter une constitution

qui lui attribuait des pouvoirs exorbitants, plaça ses hommes à tous les postes clés et intima l'ordre aux loges de ne plus se préoccuper de politique et de s'en tenir au culte du Grand Architecte de l'Univers et à l'exercice de la bienfaisance.

Dans une circulaire aux loges en date du 31 mai 1852, Lucien Murat – dans un style particulièrement martial et militaire – proclamait : « Notre sort est donc entre nos propres mains. Quant à moi, je comprends que mon devoir est de frapper sévèrement tous ceux qui mettraient en danger par une conduite contraire à nos règlements l'existence de notre Ordre tout entier [...]. » Napoléon III pouvait dormir tranquille, Murat veillait et tout ce que le Grand Orient comptait d'éléments républicains était en exil ou, pour l'heure, bâillonné.

Dans ce climat d'autoritarisme débridé, diverses initiatives eurent tout de même des effets positifs et durables : ainsi, à partir de 1854, la suppression du Sénat maçonnique et son remplacement par un Convent, assemblée générale des délégués des loges et du Conseil du Grand Maître qui se réunira annuellement. De même, l'achat de l'immeuble de la rue Cadet permettra à l'obédience de disposer d'un siège qui est toujours le sien. Mais cet achat s'effectua dans la douleur : le nombre de loges et de frères ayant chuté de manière sensible, les contributions obligatoires demandées furent d'autant plus lourdes et il fallut même louer la façade de l'immeuble... à une maison de tolérance. Élu pour un septennat, Lucien Murat créa par ailleurs un Institut dogmatique dont le but avéré était « de professer le

dogme, d'enseigner et de surveiller l'exercice du rite », l'essentiel semblant bien être le rôle de surveillance...

Le comportement du prince – Grand Maître suscita rapidement des oppositions au sein de l'obédience. Finalement, l'existence du Grand Orient n'était plus menacée et certaines prises de position politiques de Lucien Murat permettaient des critiques argumentées.

Ainsi, en 1859, son engagement en faveur du pouvoir temporel du pape suscita-t-il une levée de boucliers au sein de l'Ordre. L'esprit démocratique ne cessant de progresser au sein de l'obédience, Murat – au terme de son septennat – est amené à se retirer. Mais ce n'est pas Jérôme Napoléon, cousin de l'Empereur, fils de Jérôme, ancien roi de Westphalie et frère de Bonaparte, qui – bien qu'élu – lui succède, mais le maréchal Magnan, désigné par Napoléon III le 11 janvier 1862.

Magnan a une réputation justifiée de sabreur ; il a réprimé les émeutes de Lyon et de Paris, et doit son titre de maréchal à sa participation au coup d'État du 2 décembre 1851. De plus, il n'est pas maçon. Napoléon III, qui amorce un tournant libéral, pense ainsi pouvoir mettre de l'Ordre au Grand Orient et de manière plus générale au sein de la franc-maçonnerie qu'il souhaite réunifier. Magnan prit son rôle de Grand Maître très au sérieux, se refusa d'être selon sa propre expression « un Grand Maître fainéant » mais bon gré mal gré fut bien obligé d'accepter une loi de la majorité qu'il avait initialement critiquée. Cette révision de la Constitution de 1854 substitua un Conseil de l'Ordre composé de 33

membres au Conseil du Grand Maître. Ce Conseil de l'Ordre se voyait doter d'un président par Magnan et devint le véritable exécutif de l'obédience. La désignation autoritaire du Grand Maître par le pouvoir débouchait paradoxalement sur la constitution la plus libérale que le Grand Orient ait jamais connue.

Magnan connut d'autres déboires. Ainsi, il aurait souhaité que le Grand Orient soit reconnu d'utilité publique. Mais la majorité des frères conduite par le Frère Massol, un proudhonien, s'y opposa, ne voulant pas lier le destin de l'obédience au régime impérial. Au cours du Convent de 1864, Magnan vint annoncer aux délégués que l'Empereur – sur sa proposition – avait décidé de « rendre à la maçonnerie le droit d'élire son Grand Maître ». Dans l'enthousiasme, le Convent procéda à l'élection du maréchal et décida la mise en chantier de la révision des statuts et de la constitution de l'obédience. Las, en pleine fièvre législative, le maréchal meurt le 29 mai 1865, laissant un bilan somme toute positif que Combes résume en une phrase : « Sous sa débonnaire direction, l'obédience s'était considérablement renforcée, un emprunt avait permis de faire face à l'état déplorable des finances et la croissance des effectifs facilitait les remboursements. »

L'année 1865 donna l'occasion d'un débat fondamental qui ne devait connaître son véritable aboutissement qu'en 1877 avec la disparition de la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme dans les textes constitutionnels. Les partisans d'une morale indépendante, universelle, ne parvinrent pas (encore) à

leurs fins. Le texte finalement adopté par le Convent était équivoque : il rétablissait néanmoins le caractère « philanthropique, philosophique et progressif » que le prince Murat avait proprement supprimé à son arrivée à la Grande Maîtrise. D'où le libellé suivant, fruit d'un compromis laborieux : « La franc-maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts et la pratique de la bienfaisance. Elle a pour principes : l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine. Elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme et n'exclut personne pour ses croyances. Elle a pour devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*. »

Le nouvel article 1^{er} de la Constitution constituait un progrès considérable par rapport à l'ancien et témoignait d'un incontestable vent de rénovation qui faillit balayer les hauts grades, sauvés par trois voix de majorité seulement. Dans le même ordre d'idées, le mandat du Grand Maître passa de sept à cinq ans et le Conseil de l'Ordre obtint le droit d'élire lui-même son président.

Ensuite seulement, le Convent se préoccupa de doter l'obédience d'un Grand Maître, ce qu'il fit en la personne du général Mellinet, fils et petit-fils de maçons, lui-même initié et surtout commandant des Gardes nationales de la Seine et ami intime de Napoléon III, ce qui, assurément, ne gâtait rien. Méritant le qualificatif de « brave », cet homme « distingué, affable,

libéral » se comportera en monarque constitutionnel et assumera la Grande Maîtrise jusqu'au 1^{er} juin 1870, date à laquelle – lassé de l'opposition de plus en plus virulente entre partisans et adversaires de l'obligation de la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme – il démissionnera. Il sera alors remplacé par Babaud-Laribière qui n'accepta qu'à condition que la Grande Maîtrise soit supprimée. Cette suppression en 1871, l'abolition de la croyance obligatoire en Dieu et en l'immortalité de l'âme en 1877 constitueront les deux faits institutionnels marquants de la décennie qui va suivre ; une décennie qui débute par la guerre franco-allemande, l'écroulement de l'Empire et la fulgurante apparition de la Commune.

Rappelons quelques dates clés : le 19 juillet 1870, Napoléon III déclare la guerre à la Prusse ; le 4 septembre – conséquence des défaites militaires –, l'Empire s'écroule et la République est proclamée. Les 18-20 mars 1871, la Commune de Paris est en marche. L'Assemblée nationale élue à Bordeaux et qui se transféra ensuite à Versailles (et non à Paris proprement « décapitalisée ») était à forte majorité conservatrice, et c'est elle qui, sous la houlette de Thiers, devait faire écraser la Commune par une armée plus efficace en termes de guerre civile que face à un ennemi supérieurement organisé.

Or, dès janvier 1871, une loge (« Les Amis de la Tolérance ») avait invité à une réunion rue Cadet « pour faire prévaloir l'égalité des droits et des devoirs ». Des frères avaient ensuite fondé une Ligue des droits de

Paris dont une délégation avait rencontré à Versailles Jules Simon, lui-même maçon, afin de plaider le dossier des libertés municipales parisiennes. Simon leur adressa quelques promesses qui ne furent pas tenues : la loi du 14 avril 1871 plaça Paris hors du droit commun. Ce vote de l'Assemblée de Versailles sonna aux oreilles des maçons parisiens comme une réponse à la proclamation affichée par les loges sur les murs de Paris : « En présence des événements douloureux devant lesquels la France tout entière gémit ; en présence de ce sang précieux qui coule par torrents, la maçonnerie qui représente les idées d'humanité et qui les a répandues à travers le monde, vient une fois encore affirmer devant vous, Gouvernement et membres de l'Assemblée, devant vous, membres de la Commune, les grands principes qui sont sa loi et qui doivent être la loi de tout homme ayant un cœur d'homme. Le drapeau de la maçonnerie porte inscrite sur ses plis la noble devise *Liberté-Égalité-Fraternité-Solidarité*. La maçonnerie prêche la paix parmi les hommes et, au nom de l'humanité, proclame l'inviolabilité de la personne humaine. La Maçonnerie maudit toutes les guerres, elle ne saurait assez gémir sur les guerres civiles. Elle a le devoir et le droit de venir au milieu de vous et de vous dire : «Au nom de l'Humanité, au nom de la Fraternité, au nom de la Patrie désolée, arrêtez l'effusion du sang, nous vous le demandons, nous vous supplions d'entendre notre appel.»

Nous ne venons pas vous dicter un programme, nous nous en rapportons à votre sagesse ; nous vous

disons simplement : «Arrêtez l'effusion de ce sang précieux qui coule des deux côtés et posez les bases d'une paix définitive qui soit l'aurore d'un avenir nouveau.» »

Voilà ce que nous vous demandons énergiquement et si notre voix n'était pas entendue, nous vous disons ici que « l'Humanité et la Patrie l'exigent et l'imposent ».

Deux Conseillers de l'Ordre et 13 Vénérables avaient signé ce texte généreux qui fut approuvé le lendemain par la commission permanente du Grand Orient réunie à cet effet et transmis par le truchement de délégués à Versailles et à la Commune. Cet appel à la conciliation détermine dès lors l'activité des frères parisiens qui se réunissent quotidiennement après l'avoir fait placarder à 4 000 exemplaires à travers Paris.

Mais l'appel ne rencontre pas l'accueil souhaité. Les hommes de la Commune sont réservés : « (Les frères délégués) ont trouvé à l'Hôtel de ville des hommes qui les ont reçus avec tous les égards qu'ils méritaient, et qui, comprenant la haute mission qu'ils entreprennent, se sont mis à leur disposition pour leur offrir les laissez-passer dont ils pourraient avoir besoin... sans cependant s'associer en rien aux démarches qui devaient être faites près du Gouvernement de Versailles, quoiqu'ils les approuvent... »

À Versailles, c'est pire encore. Alors, les frères décident de tenter une nouvelle démarche et celle-ci est au cœur d'une assemblée qui se réunit le 19 avril. Au

passage, les nombreux frères présents sont amenés à s'interroger sur l'implication – souhaitable ou non – de la maçonnerie dans la vie politique. Deux conceptions s'opposent. À l'historien Hamel qui fait observer que « la franc-maçonnerie a toujours fait de la politique », le Frère Martin rétorque : « Il faut se garder de toute démarche politique qui compromettrait l'existence de la franc-maçonnerie qui aurait déjà disparu si elle s'était écartée de son programme humanitaire. »

L'essentiel pour un troisième intervenant était d'éviter à tout prix « la division des francs-maçons ». En attendant, une nouvelle délégation demandera à être reçue par Thiers. Celui-ci la reçoit avec une politesse froide et répond par la négative à toutes ses demandes : non à l'armistice, non à une nouvelle loi municipale garantissant les libertés de la ville de Paris.

Pis, il s'en prend aux maçons qui font partie de ces « 150 000 neutres qui n'ont pas aidé le Gouvernement à réprimer l'insurrection parisienne ». Les frères délégués tentent d'argumenter : « Comment, monsieur Thiers, vous auriez voulu que nous, société maçonnique, dont la plupart des membres sont au nombre de ces neutres, nous qui n'admettons pas la peine de mort sous quelque forme qu'elle soit appliquée... nous les prissions contre des concitoyens ? C'était impossible... Seulement, donnez-nous une bonne parole, laissez-nous l'assurance qu'il nous sera permis de vous concilier sur le terrain des franchises communales et nous nous efforcerons d'être les instruments de la pacification. » Thiers ne veut rien entendre. À un frère qui lui lance : « Vous êtes

donc résolu à sacrifier Paris ? », il répond : « Il y aura quelques maisons de trouées, quelques personnes de tuées, mais force restera à la loi. » Après quoi, il entonne un couplet républicain : lui vivant, il n'y aura pas de restauration bonapartiste et la République ne courra aucun risque. Enfin, ultime concession, les combattants qui déposeront les armes auront la vie sauve.

Dans les jours qui suivent, le comportement des maçons parisiens jusque-là entièrement tendus vers la conciliation va basculer majoritairement en faveur de la Commune. Au terme de plusieurs assemblées particulièrement agitées, regroupant des centaines de maçons parfois, émerge l'idée d'aller planter les bannières maçonniques sur les remparts de Paris.

Pour certains, il s'agit d'abord d'un nouveau signe de conciliation ; pour d'autres, d'une ultime mise en garde : « Il faut dire à Versailles que si, dans les 48 heures, on n'a pas pris une résolution tendant à la pacification, on plantera les drapeaux maçonniques sur les remparts, et que si un seul est troué par un boulet ou par une balle, nous courrons tous aux armes pour venger cette profanation. » La manifestation du 29 avril 1871 frappera les Parisiens par son ampleur (10 000 maçons, toutes bannières déployées) et par son enthousiasme. Jules Vallès et Louise Michel, entre autres, en laisseront des témoignages émus. Ainsi Vallès, dans *Le Cri du peuple*, conclut-il en ces termes : « En sortant de ses ateliers mystiques pour porter sur la place publique son étendard de paix, qui défie la force en affirmant en plein

soleil les idées dont elle gardait les symboles dans l'ombre depuis des siècles, la franc-maçonnerie a réuni, au nom de la fraternité, la bourgeoisie laborieuse et le prolétariat héroïque. Merci à elle ! Elle a bien mérité de la république et de la Révolution. »

La suite est connue : une ultime rencontre entre deux portes à Versailles avec Thiers et en mai la « Semaine sanglante » (20 000 communards ou fédérés tués contre moins d'un millier de Versaillais). Et, au sein du Grand Orient, une fracture entre les « blouses maçonniques » – maçons prolétaires et révolutionnaires – et les « habits noirs » – républicains bourgeois et modérés. On avait retrouvé les premiers dans les rangs de la Commune, les seconds plutôt dans les salons versaillais. Le 29 mai 1871, à l'issue de la prise de Paris, le Conseil de l'Ordre adressa aux loges une circulaire condamnant la Commune. « Ce que nous devons déclarer bien haut, c'est que si le Grand Orient de France n'a pu, par suite de la dissémination de ses membres, empêcher de pareils actes, il les a réprouvés et n'y participé en aucune manière. »

Babaud-Larivière, successeur du brave général Mellinet à la Grande Maîtrise, vraisemblablement soucieux de ménager l'avenir de l'obédience, tint à préciser, le 1^{er} août suivant : « La maçonnerie est restée parfaitement étrangère à la criminelle sédition qui a ensanglanté l'univers, en couvrant Paris de sang et de ruines... Il n'y a aucune solidarité possible entre ses doctrines et celles de la Commune, et si quelques hommes indignes du nom de maçons ont pu tenter de

transformer notre bannière pacifique en drapeau de guerre civile, le Grand Orient les répudie comme ayant manqué à leurs devoirs les plus sacrés. »

Fort heureusement, il ne manqua pas de frères après la Commune pour venir en aide aux Fédérés pourchassés ou déportés (souvent en Nouvelle-Calédonie), parmi lesquels de nombreux frères.

Sur le plan institutionnel, le Grand Orient opère une révolution tranquille : dès 1871, le Grand Orient, à l'initiative de Babaud-Laribière, supprime le titre de Grand Maître et le transforme en président du Conseil de l'Ordre. L'exécutif de l'obédience est confié au Conseil de l'Ordre dont les sessions deviennent obligatoires et publiques. Le Conseil est d'ailleurs entièrement renouvelé et il ne comporte plus que des républicains.

Le Convent de 1871, prudemment, évita de condamner les frères communards mais s'abstint – malgré la demande du Frère Desmons – de demander l'amnistie. Les véritables difficultés commencèrent après le départ de Thiers du sommet de l'État (23 mai 1873). Un gouvernement d'Ordre moral, un président monarchiste – le maréchal Mac-Mahon –, une Église catholique rétablie dans son influence mènent la vie dure aux républicains et à la franc-maçonnerie tenue pour responsable des « crimes » de la Commune et accusée de propager l'athéisme. Soupçonné – à juste titre – de constituer le point de convergence de tout ce que le pays comptait de personnages républicains de

premier plan, le Grand Orient recommanda la plus extrême discrétion aux loges.

La situation empira après le « coup d'État » de Mac-Mahon qui renvoya le gouvernement de Jules Simon pour lui substituer un ministère de combat présidé par le duc de Broglie le 16 mai 1877. Le combat final était engagé et il devait se terminer par la victoire sans ambiguïté du camp républicain aux législatives d'octobre.

La même année, le 10 septembre, s'ouvrait à Paris un Convent du Grand Orient appelé à prendre une décision historique. Depuis 1865, le débat portant sur l'obligation de croire en Dieu était récurrent au sein de l'obédience. Or, il avait été décidé lors du Convent de l'année précédente de renvoyer cette question à l'étude des loges. Le Convent de 1877 se déroula en pleine campagne électorale. Bloc républicain contre bloc « clérical » : la maçonnerie, cible des attaques des conservateurs et de l'Église, était pleinement impliquée dans la campagne, et l'on peut aisément imaginer que cette situation influa sur les votes des loges.

D'entrée, une commission *ad hoc* et un rapporteur furent désignés. Les conclusions du rapporteur, le pasteur Desmons, ne laissaient aucune part à la confusion : « Que la franc-maçonnerie plane donc majestueusement au-dessus de toutes ces questions d'églises et de sectes, qu'elle domine de toute sa hauteur toutes leurs discussions, qu'elle reste le vaste abri toujours ouvert à tous les esprits généreux et vaillants, à tous les chercheurs consciencieux et désintéressés de la

vérité, à toutes les victimes enfin du despotisme et de l'intolérance. »

Le Grand Orient prenait donc congé du Grand Architecte. Le dépouillement des réponses données par les loges dégagait une majorité nette : 135 voix pour, 76 contre. En tenue, on avait voté à mains levées mais cela ne changeait rien à l'affaire. Pour autant, l'obédience n'affirmait pas une conception matérialiste du monde et n'entendait aucunement la rendre obligatoire. Ainsi, en 1904, en pleine guerre des deux Frances autour de la laïcité, quand certains voulurent modifier les statuts du Grand Orient dans le sens de la Libre-Pensée et du matérialisme, Frédéric Desmons monta à la tribune pour convaincre ses Frères de n'en rien faire et de rester philosophiquement neutre sur ces questions.

Le Grand Orient se déclare agnostique : l'adhésion à la maçonnerie ne s'identifiait ni à une croyance ni à une non-croyance.

L'obligation de croire en Dieu, introduite en 1849 seulement dans la Constitution du Grand Orient, en sortait moins de trente ans plus tard. L'article 1^{er} était dorénavant ainsi rédigé : « La franc-maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts et l'exercice de la bienfaisance. Elle a pour principes la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine. » On inséra la phrase : « Elle

n'exclut personne pour ses croyances. » Et l'on conclut :
« Elle a pour devise : *Liberté, Égalité, Fraternité.* »

Et les loges qui le souhaitaient purent continuer – quel que soit leur rite – d'œuvrer ou non « à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers ».

Le Grand Orient pouvait désormais se consacrer à son grand œuvre : le combat pour la laïcité de l'école et de l'État.

L’AFFIRMATION LAÏQUE

Paradoxalement, la dimension religieuse est secondaire dans la « guerre des deux Frances » qui va déchaîner les passions à la Belle Époque. Le Grand Orient conservera d’ailleurs des relations cordiales avec les Églises protestantes ou les institutions religieuses juives. Ce qui est reproché à l’Église catholique, ce sont moins ses positions théologiques que ses prises de position politiques et ses interventions incessantes dans la vie sociale. En effet, au lendemain de la chute de la II^e République, l’Église catholique va se rigidifier sur des positions ultraconservatrices et apparaîtra de plus en plus aux yeux de l’opinion comme la base arrière et le principal soutien des partis politiques réactionnaires qui menacent la III^e République.

Le pape et, à sa suite, le clergé français expliquent alors que la démocratie est contraire à l’Ordre de Dieu sur Terre, et condamnent tout à la fois le libéralisme, le socialisme ou, tout simplement, tout progrès dans les connaissances issues de la révolution des Lumières. — sans revenir à la mise au point définitive du P. Deschamps qui écrivait, dans *Les Sociétés secrètes et la Philosophie de l’histoire contemporaine*, cité par André Combes : « Se sont ramassées au sein de la maçonnerie, comme dans un cloaque impur, comme la sentine de l’univers, toutes les impuretés, toutes les immondices des hérésies qui ont ravagé l’Église depuis huit cents ans. »

Le Grand Orient rassemble les républicains, les réunifie peu à peu, réintègre Jules Ferry dans le cercle qui regroupe toutes les familles de pensée républicaines. En 1877, les francs-maçons s'investissent électoralement. Une centaine de députés et de sénateurs maçons sont élus.

Jules Ferry devient ministre de l'Instruction publique et impose l'enseignement public, laïc et obligatoire jusqu'à 13 ans. Les congrégations sont bousculées. Les lois rétablissant le divorce civil, le droit de réunion, d'association, la liberté de la presse, les libertés sociales, les droits sociaux, sorties en général des loges, sont adoptées.

Le républicanisme tempéré du Grand Orient de France devient peu à peu un radicalisme affirmé.

La menace d'une victoire royaliste aux élections de 1885 permet à l'obédience de mettre en place le système de discipline républicaine qui marque encore la vie du pays.

Les tentatives de mise en cause des jeunes institutions démocratiques se traduisent régulièrement par des tentatives, bien réelles, de coups d'État dont le boulangisme sera le paroxysme. L'affaire Dreyfus, qui verra la quasi-unanimité du Convent soutenir l'innocence du Capitaine, marquera aussi l'entrée du Grand Orient dans les débats les plus sensibles.

La collusion de tous les conservatismes va pousser le Grand Orient à créer un parti politique nouveau. Tout d'abord, en laissant 53 loges participer à la création en 1895 du Comité d'action pour les réformes

républicaines. Puis en participant à la création de la Ligue d'action républicaine qui organisera le 14 juillet 1900 une manifestation massive de tous les républicains. Enfin, en permettant en 1901 à plus de 155 loges de créer un Parti républicain radical.

La même année, la loi sur la liberté d'association est votée, et l'amendement du Frère Groussier lui donnera toute son ampleur.

Dès le dernier tiers du XIX^e siècle, il apparaît clairement aux républicains que la démocratie ne pourrait durablement s'instaurer en France tant que l'influence de l'Église catholique sur la société ne serait pas réduite. Il était d'ailleurs paradoxal de voir l'État républicain subventionner au travers des salaires des ecclésiastiques, des écoles, des hôpitaux ou différents services publics concédés à une Église catholique qui soutenait massivement tous ses adversaires.

Comme le rappelait l'orateur du Convent du Grand Orient de 1894, le député Gadaud, on était, de fait, face « à un système politique qui a la prétention de confisquer à son profit le sentiment religieux et de s'en servir pour englober et conduire à la bataille toutes les forces hostiles à la République ». Le Grand Orient va alors devenir « l'Église de la République », selon la belle expression de Pierre Chevallier et... l'âme de la politique anticléricale qui vise d'abord à neutraliser les adversaires résolus de la République.

La séparation des Églises et de l'État, obtenue en 1905, fut menée au pas de charge par le gouvernement du Frère Combes avec le soutien sans faille du Grand

Orient et de la Grande Loge de France. En quelques mois, congrégations, école, institutions de charité, tous les relais dans la société du principal acteur de la vie sociale en France, l'Église catholique étaient mis en cause sans ménagement par les pouvoirs publics républicains. La vigueur de la controverse en fit à certains moments, notamment à l'époque des « inventaires », une véritable « guerre », chacun des adversaires n'hésitant pas devant l'usage de moyens discutables. L'affaire des fiches qui permettait de connaître les choix religieux des officiers, fit ainsi tomber le gouvernement Combes en 1905.

En quelques années, la liberté de choix s'affirma dans tous les secteurs de la vie sociale. Toutefois, dès 1910, les liens entre la franc-maçonnerie et le radicalisme politique se distendent. En 1924, puis en 1936, le Grand Orient fera connaître ses choix politiques ou manifestera encore publiquement. Mais la maçonnerie « politique » se fait plus discrète.

L'ENTRE-DEUX-GUERRES OU L'ÈRE DES INTERROGATIONS

Les lendemains de la « Guerre de 14-18 » sont une période de doutes et d'interrogations pour la conscience européenne. Le progrès, la science, la démocratie n'ont pas empêché l'horreur des tranchées qui a englouti sauvagement toute une partie de la jeunesse. L'« Union sacrée » a – temporairement – atténué la guerre idéologique entre les « deux Frances », cléricaux et républicains ont souffert et lutté côte à côte pour la patrie. Les maçons n'échappent pas à cette ambiance de remise en question. D'autant que si la République, fermement installée au prix de combats et de sacrifices, a apporté beaucoup – libertés publiques, enseignement, début de protection sociale –, l'usure du pouvoir commence aussi à se faire sentir. Peu à peu cependant, les vieux réflexes reviennent et le Grand Orient s'engagera massivement pour la victoire du « Cartel des gauches ». Mais rien n'est plus comme avant, et après l'échec du Cartel les loges n'interviendront plus directement dans la vie politique.

Le nouveau contexte idéologique rend bien inconfortable la position des frères. Sur sa gauche, l'« humanisme maçonnique » est dénoncé par le jeune Parti communiste comme un faux-semblant bourgeois amenant tout au plus une trompeuse démocratie formelle. En 1923, la III^e Internationale interdit d'ailleurs aux communistes l'appartenance à la franc-maçonnerie (la XXII^e condition). Sur sa droite, la

montée des fascismes renouvelle et rajeunit dangereusement l'opposition aux valeurs de la République et des Droits de l'homme. Méfiance et justification vis-à-vis de l'utopie communiste, combat contre les contempteurs de la République à l'extrême droite, le Grand Orient se bat sur deux fronts. À partir des années 1930, les frères sont de plus en plus préoccupés par les questions internationales. Le Grand Orient aidera ainsi significativement les républicains espagnols ou les démocrates italiens fuyant le régime de Mussolini. Parallèlement, les loges essaient d'améliorer concrètement la République en imaginant toute une série de mesures sur l'enseignement féminin, les écoles techniques.

De cette ère des interrogations, la personnalité d'Arthur Groussier est emblématique. Issu de la politique militante – parlementaire socialiste, il est le créateur du Code du travail –, il invite les maçons à se pencher sur leur histoire et à revisiter leur patrimoine symbolique. Oswald Wirth et sa revue *Le Symbolisme*, Edmond Gloton et *La Chaîne d'union*, témoignent du retour d'un intérêt pour les questions spécifiquement maçonniques. Dans cette perspective, le Grand Orient réveille le Régime écossais rectifié. Toujours soucieuse de la place de l'homme dans la cité, la démarche maçonnique se veut cependant plus philosophique que directement politique. Ce recentrage s'accompagne d'une active politique internationale. Grâce à l'Association maçonnique internationale, la maçonnerie

française établit des relations d'amitié avec la plupart des grandes obédiences européennes.

L'OCCUPATION

Le 1^{er} février 1939, devant la montée des périls, en accord avec la Grande Loge de France, le Grand Orient avait adressé un « pressant et fraternel appel » au président des États-Unis, Roosevelt, lui-même franc-maçon. On était loin de l'optimisme affiché par le Convent de l'année précédente qui avait considéré que la guerre n'était pas « fatale ».

La « drôle de guerre » sembla conforter les maçons de toutes obédiences dans leurs illusions munichoises : deux séances plénières du Conseil de l'Ordre se tinrent rue Cadet en janvier et en avril 1940 et même un congrès de l'Association maçonnique internationale (ami).

L'une des principales préoccupations de l'obédience tenait à une montée sourde d'une forme d'antimaçonnisme dans la population ; travaillée par des éléments proches des milieux royalistes ou catholiques intégristes, celle-ci était invitée à considérer la République (« la Gueuse ») et la maçonnerie comme responsables de la guerre. Néanmoins, pendant la « drôle de guerre », le Grand Orient poursuivait un fonctionnement à peu près normal, demandant ainsi par circulaire en date du 22 janvier 1940 aux loges de lui retourner leurs rapports sur la question, à l'étude suivante : « Quelles doivent être les conditions morales indispensables au rapprochement et à l'entente durable entre les nations ? » La circulaire par ailleurs posait

gravement la question suivante : « Quel est le système politique, social ou économique qui peut durer sans moralité ? » Les auteurs de cette question, qui ne manquait pas de sel dans les circonstances de l'heure, ne pouvaient ignorer que la maçonnerie avait été interdite et les maçons pourchassés par tous les régimes autoritaires qui s'étaient mis en place en Europe : Italie fasciste de Mussolini, Espagne de Franco, Portugal de Salazar, Allemagne de Hitler... Partout les loges étaient interdites, les maçons poursuivis ou internés, de nombreux réfugiés fréquentaient les loges françaises.

Du 11 au 14 mai 1940, les troupes allemandes déferlèrent sur l'est et le nord du pays. Le 21 mai, Arthur Groussier, président du Conseil de l'Ordre, et plusieurs autres dignitaires du Grand Orient adressèrent une lettre à Paul Reynaud, président du Conseil des ministres. Cette lettre dont, par la suite, les autorités de Vichy eurent forcément connaissance, réaffirmait l'attachement de l'obédience à l'idéal républicain et à la République : « Au moment où la France ramasse toutes ses forces pour triompher de l'envahisseur, le Grand Orient de France, fidèle à son passé, répond à votre appel. Il n'oublie pas qu'il compte parmi ses membres Léon Gambetta et le vainqueur de la Marne, qui sauvèrent, aux heures graves, le pays et l'honneur. Déjà, dans cette guerre, plusieurs francs-maçons ont scellé, par l'éclat de faits d'héroïsme, allant jusqu'au sacrifice suprême, la participation de notre Ordre au salut de la patrie. Il sait que les combats d'aujourd'hui engagent tout notre patrimoine spirituel et moral, ce legs des

générations, qui, au travers des révolutions populaires, ont fait rayonner partout le nom de la France, devenu synonyme de Liberté et de Progrès. Cet héritage qu'accumula, par la lutte et la souffrance, l'effort d'hommes au rang desquels brillèrent nombre des nôtres, représente une étape décisive de la civilisation. Pour le sauver, le Grand Orient de France apporte son concours entier au Gouvernement de la République. »

Moins d'une semaine plus tard, les Allemands sont à Cahors et les troupes alliées évacuent Dunkerque. Pendant ce temps, continuant à afficher un bel optimisme, les dirigeants de l'obédience entamaient le nécessaire repli administratif en direction de Bordeaux, avec un parallélisme évident avec celui du Gouvernement. Chevallier en conclut que « la rue Cadet, en agissant ainsi, continuait à considérer que son sort était inséparable de celui du Gouvernement de la France ». Le 22 juin, c'était l'armistice, et le 10 juillet à Vichy les parlementaires (issus de la Chambre du Front populaire) votaient les pleins pouvoirs au maréchal Pétain (à l'exception de 80 résistants avant l'heure) : « Article unique : L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les Droits du Travail, de la Famille et de la Patrie. Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées. »

Le 12, Pétain est nommé chef de l'État. Le 13, le Parlement est congédié. Moins d'un mois plus tard, le 13 août 1940, une loi dissout les « sociétés secrètes » et oblige les fonctionnaires et agents de l'État à souscrire une déclaration à leur sujet. Les lois antijuives ne seront promulguées que quelques semaines plus tard.

Or, quelques jours plus tôt, Arthur Groussier, président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient, avait écrit au maréchal une lettre qui, aujourd'hui encore, reste controversée. Groussier était une personnalité incontestée de la gauche républicaine et socialiste, une grande figure de la maçonnerie. Âgé de 77 ans, il tenta ainsi – expliqua-t-il lors du Convent de la Libération qui ne devait l'absoudre qu'à une voix de majorité – de protéger les frères. Il annonçait en effet la suspension des travaux du Grand Orient, ce qui était à la fois habile et utile, mais reconnaissait des « faiblesses », se défendait de toute implication dans la vie politique et terminait par une conclusion qui lui fut vivement reprochée : « Puisse (la fermeture du Grand Orient) au moins aider au rapprochement de tous les Français qui, avec des tempéraments différents, ont l'intention de travailler loyalement au redressement moral et à la prospérité de la France. Nous vous prions, monsieur le Maréchal, de vouloir bien agréer l'assurance de notre profond respect. »

Francis Viaud, dans son rapport au Convent de 1945, donna l'explication suivante : « Dans l'esprit de ses rédacteurs, cet Ordre de suspension des travaux aurait pu permettre à nos frères fonctionnaires, déjà

frappés en puissance par la loi du 17 juillet 1940, d'échapper à des sanctions puisqu'ils pouvaient s'appuyer sur une décision du Conseil de l'Ordre pour déclarer qu'ils avaient cessé toute activité. Sans doute cette construction juridique s'est-elle révélée inopérante, mais elle valait peut-être la peine d'être tentée. » Groussier lui-même s'en est justifié après la guerre : « Mon sentiment était que pesait sur moi la responsabilité du sort des maçons. Il ne fallait pas qu'un acte de moi pût servir à faire traiter les maçons, puisqu'on en avait la liste, comme on a traité les Juifs. Les maçons qui ont été poursuivis et maltraités l'ont été comme résistants, mais non pas comme maçons. Pourquoi ? Parce que j'ai tenu à ce qu'on ne puisse pas dire que la maçonnerie continuait à fonctionner secrètement. »

Les historiens se sont opposés sur les responsabilités respectives des Allemands et du régime pétainiste dans la chasse aux maçons. Ainsi, Marc Ferro considère que ses principaux instigateurs ont été les Allemands et que les pétainistes sont restés en deçà de leurs demandes.

Ce n'est pas l'avis de Michèle Cointet qui met notamment en évidence l'hostilité personnelle de Pétain et de certains hiérarques de Vichy (le ministre de la Justice Alibert, l'amiral Platon, par exemple) à l'égard des maçons. Mais il est vrai que dès leur entrée dans Paris, le 14 juin, les Allemands s'étaient précipités rue Cadet pour en prendre possession, et qu'ils y installèrent des services de contre-espionnage. Le 1^{er} juillet, Rosenberg, idéologue du parti nazi, avait écrit à Martin

Bormann pour l'informer des « immenses trésors découverts dans les loges parisiennes abandonnées ». Pas moins de quatre services vont se consacrer à la chasse aux maçons : le Service des sociétés secrètes dirigé par l'amiral Platon, le Service de police dirigé par Jean Marquès-Rivière, le Service spécial des associations dissoutes de l'inspecteur Mörschell, le Centre d'action et de documentation dirigé par Henri Coston.

L'un des objectifs essentiels, communs à l'ensemble de ces services, était de « tenter de mettre en fiches la société française tout entière ». Ferro ajoute : « Il en résulta le quadrillage policier des Français puisque, à partir des lois de 1940-1941, toutes les associations ont pu être inventoriées et que la lutte contre les francs-maçons n'a jamais voulu se définir selon sa vraie nature, même si les propagandistes le proclamaient. Il s'agissait d'une «lutte contre les sociétés secrètes» permettant de tisser, comme la Gestapo l'avait fait en Allemagne, la trame d'un pouvoir policier qui aurait sous son contrôle les résistants et les opposants, mais aussi les fonctionnaires, les hommes politiques responsables et les moindres citoyens jusqu'aux intimes du Maréchal. La lutte contre la maçonnerie servit d'alibi à l'instauration d'une ébauche de système totalitaire [...].

»

Plus qu'une lutte contre les seuls francs-maçons, il s'agissait essentiellement de dissoudre la société civile que la franc-maçonnerie avait tant contribué à développer. S'il fallait stimuler encore l'ardeur d'un

Bernard Fay, administrateur de la Bibliothèque nationale et à ce titre chargé de nourrir la chasse aux maçons, Pétain lui déclare, en janvier 1943 : « Vous ne devez pas hésiter. La franc-maçonnerie est la principale responsable de nos malheurs ; c'est elle qui a menti aux Français et leur a donné l'habitude du mensonge. Or, c'est le mensonge et l'habitude du mensonge qui nous ont amenés là où nous sommes. »

Le Maréchal détestait encore plus les maçons que les Juifs, déclarant, à l'envi : « Un Juif n'est jamais responsable de ses origines ; un franc-maçon l'est toujours de ses choix. » Le 30 août 1942 à Gergovie, devant des membres de la Légion française, il dénonce la maçonnerie : « Une secte, bafouant les sentiments les plus nobles, poursuit, sous couvert de patriotisme, son œuvre de trahison et de révolte. » Cette déclaration était du moins révélatrice d'une information capitale : si le Grand Orient et la maçonnerie en général avaient suspendu leurs travaux, des maçons ne s'étaient pas résignés et s'étaient engagés dans la lutte contre l'occupant et le régime collaborateur et félon. L'activité antimaçonnique de ce dernier s'était traduite par la mise à l'index, dès août 1941, de tous les maçons ayant un grade supérieur au grade de Maître ou ayant assumé des fonctions électives au sein des obédiences. Du 12 juillet 1941 au 1^{er} août 1944, le *Journal officiel* publia une suite ininterrompue de listes de proscription. Plus de 15 000 francs-maçons furent livrés à la vindicte publique, rappellent André Douzet et Bernard Prou dans leur « Avertissement de lecture » de la réédition des

Documents maçonniques, fascicules antimaçonniques parus pendant l'Occupation.

L'histoire de la « franc-maçonnerie dans la tourmente » à la signature d'André Combes permet incontestablement d'en savoir plus sur ce que fut l'activité des maçons engagés dans la Résistance. Elle s'intégra le plus souvent dans des réseaux divers civils ou militaires, « plus particulièrement », pense Combes, « dans les groupes structurés des socialistes ou des radicaux, des syndicalistes ou à l'intérieur de corps de métiers comme la police ». Mais il y eut aussi l'exemple lumineux de la loge *Patriam Recuperare*. Dès le 7 janvier 1941 fut créé un Grand Conseil provisoire de la franc-maçonnerie française qui se transforma par la suite en Comité d'action maçonnique. Celui-ci réussit à entrer en contact avec quelque 200 loges. Son objectif était triple : chasser l'occupant, restaurer la République et préparer l'unification du Grand Orient et de la Grande Loge de France.

À cela, il faut ajouter l'action des frères dans la France libre, mettre en exergue l'action du maçon Félix Éboué, gouverneur du Tchad, premier territoire d'outre-mer à rejoindre la France libre. Le 15 décembre 1943, le général de Gaulle signa une ordonnance annulant les lois antimaçonniques de Vichy. L'Assemblée consultative d'Alger comporta un nombre important de maçons : un quart de ses effectifs, ce qui démontrait l'implication des frères dans la France libre.

À la Libération, le Grand Orient, à l'image de l'ensemble des obédiences maçonniques, fut bien en

peine – faute de pouvoir reconstituer ses fichiers d'avant-guerre – de faire le point sur la liste de ceux des siens qui étaient morts pour la patrie et la République. On avait le nom des plus connus – Jean Zay, Pierre Brossolette... –, mais pour le plus grand nombre il n'était guère possible de disposer des renseignements nécessaires. Combes a tenté une première estimation « très en deçà de la vérité » : 6 000 maçons inquiétés, interpellés ou emprisonnés, 989 déportés, 545 fusillés ou morts en déportation plus le « nombre inconnu de ceux qui tombèrent au cours d'opérations militaires ou dans le maquis ». Pour le seul Grand Orient de France, les effectifs étaient passés de plus de 29 000 frères en 1939 à moins de 6 000 en 1945.

À la Libération, lorsque les obédiences reprurent leurs travaux, elles commencèrent par demander à leurs membres de se soumettre à trois enquêtes afin d'obtenir leur réintégration. Des frères étaient morts, d'autres trop âgés, d'autres encore avaient été échaudés par la persécution antimaçonnique. Et il y avait ceux qui s'étaient compromis et que l'on ne reprit pas. Bref, le Grand Orient ne regroupa plus que 6 000 maçons et 232 loges : « Les timorés, les ambitieux, les tièdes ne revinrent pas en loge. » Il lui fallut trente ans pour reconstituer les chiffres d'avant-guerre. La Grande Loge connaissait les mêmes difficultés.

Le projet de réunification était prêt. Dans l'adversité, les frères des deux obédiences avaient rêvé en commun de cette unification tant de fois mise en chantier et tant de fois avortée. Au printemps 1944, un

comité d'initiative s'était prononcé pour une réunification rapide. De part et d'autre furent élaborés des manifestes en tous points convergents. Du 17 au 20 septembre 1945, les Convents des deux obédiences se réunirent en parallèle. Mais, d'entrée, Dumesnil de Gramont, Grand Maître de la Grande Loge, se prononça contre l'unification et ses propos furent entérinés sans même qu'il y ait débat. Le Grand Orient ne put que prendre acte de la décision du Convent de la Grande Loge, décision dictée essentiellement par la volonté d'être reconnue enfin par le bloc maçonnique anglo-saxon – ce qui échoua également. Ainsi, dans des circonstances pourtant particulièrement favorables, l'unité de l'Ordre maçonnique en France n'avait pu se faire.

Ni l'Occupation, ni les persécutions subies en commun, ni la Résistance, ni la Libération, ni même les souffrances dans les mêmes camps de concentration, – bref, ni martyrologue, ni victoire sur l'intolérance et la dictature –, ne suffirent à réaliser – concrètement – le « centre de l'union » tant et tant de fois proclamé.

Pour toujours, l'idée d'un rassemblement maçonnique sous la même obédience se trouvait enterrée. Le temps était venu de retrouver les identités respectives des obédiences et de prendre en compte l'affirmation du fait féminin en maçonnerie.

LA RENAISSANCE (1945- 1956)

Si la tentative d'unification et son échec constituèrent l'événement majeur du Convent de septembre 1945, si la justification par Arthur Groussier et le Conseil de l'Ordre d'avant 1940 suscita elle aussi des débats qui n'étaient pas mineurs, la lettre adressée au général de Gaulle, chef du gouvernement provisoire de la République, fut à l'origine de prises de position qui allaient largement peser sur la renaissance de l'obédience.

Cette lettre datait du 18 octobre 1944 et elle avait été signée conjointement par des dignitaires du Grand Orient et de la Grande Loge de France.

Elle commençait par exprimer la « profonde admiration pour son attitude courageuse et son action persévérante qui, au milieu des pires difficultés, ont permis à la France de recouvrer son idéal de liberté et ranimé en elle le sens de l'honneur, sa foi démocratique et sa confiance en la grandeur de sa destinée ». Naturellement, de Gaulle était remercié d'avoir « abrogé les lois du pouvoir illégal de Vichy » et était assuré de la confiance des francs-maçons français.

Ce qui posait problème, c'est l'engagement pris – au nom de ces mêmes maçons – d'aider « de toutes leurs forces le gouvernement qu'il préside à rénover toutes les activités spirituelles, politiques et économiques de la France pour élever les cœurs, redresser les mœurs, rétablir la prospérité du pays, etc. ».

Le Général ne répondit pas.

Or, l'adresse à de Gaulle figurait dans le rapport moral de l'équipe Groussier et un délégué marseillais fit l'observation suivante : « Dès que le général de Gaulle a pris le pouvoir, la franc-maçonnerie a fait acte de soumission [...]. Ainsi, dès qu'un chef de gouvernement est placé à la tête du pays, la franc-maçonnerie fait un acte immédiat de dévouement, un acte immédiat de soumission. » Après le constat d'une pratique qui désormais n'est en soi plus admissible, le Frère Pagni affirme ensuite un principe qui désormais régira les rapports au sein du Grand Orient entre le législatif – le Convent – et l'exécutif, à savoir le Conseil de l'Ordre : « Nous sommes quelques-uns à contester au Conseil de l'Ordre le droit de nous engager sans nous avoir consultés. » La renaissance du Grand Orient – à l'image de l'ensemble des obédiences – fut lente et difficile. Non pas tant sur le plan matériel – les dommages de guerre remplirent à peu près convenablement leur office (même tardivement) – mais en matière de recrutement et d'impact dans l'opinion, la propagande de Vichy avait tout de même fait des ravages.

Dans une société où l'essentiel consistait à reconstruire, à retrouver du travail et à se nourrir, la franc-maçonnerie apparaissait comme une institution désuète dont l'utilité ne semblait pas évidente. Souvent proche – dans l'esprit des gens – des « vieilles barbes » du radicalisme –, le Grand Orient plus particulièrement était assimilé à une institution exclusivement anticléricale à contre-courant d'un tripartisme qui faisait

la part belle aux demandes d'inspiration démocrate-chrétienne.

Les effectifs avaient fondu, la moyenne d'âge était relativement élevée. Les temples en province étaient le plus souvent dévastés et il fallut beaucoup d'énergie et de persévérance pour que les loges puissent les récupérer.

Le Convent de 1945 ne fit pas que prendre ses distances par rapport au pouvoir. Il mit en place une équipe largement renouvelée où Groussier ne joua plus qu'un rôle de patriarche.

Le Grand Orient, qui éprouva le besoin, dans des conditions assez étonnantes, puisque sans vote, de rétablir le titre de Grand Maître aboli en 1871, trouva en Francis Viaud, ingénieur des Arts et manufactures, l'homme de la situation. « Radical et libre-penseur, subtil et passionné, il multiplia les conférences en province, sut faire apprécier l'obédience par les autorités tout en préservant jalousement son indépendance », observe André Combes. Viaud présida aux destinées de l'obédience pendant toute la période dite de renaissance, de 1945 à 1956, entrecoupée des intérim de Louis Bonnard, avocat et résistant (1948-1949), et du docteur Paul Chevalier, professeur à la Faculté de médecine de Paris (1952-1953).

Le Convent de 1945 avait réfléchi à une nouvelle constitution pour le pays laquelle prévoyait un rôle symbolique pour le président de la République, un Premier ministre fort, des fonctions judiciaires électives, un statut plus démocratique pour les colonies et une

participation des deux communautés à la vie publique d'une Algérie dotée d'une forme d'autonomie par rapport à la métropole.

Sur le plan interne, le nouveau Grand Maître régla par convention la question du statut des hauts grades dotés d'un Grand Collège des rites autonome. Le texte survivra un demi-siècle. En matière de politique extérieure, il aida le général Meunier à réveiller la maçonnerie allemande durement éprouvée par le régime hitlérien. Viaud pacifia également les rapports avec un Parti communiste pour lequel votait à l'époque jusqu'à un tiers de l'électorat.

L'enseignement, l'éducation permanente, la scolarité (souhaitée obligatoire jusqu'à 18 ans), la révision des programmes, l'action laïque – le Grand Orient adhéra au Comité national d'action laïque – mobilisèrent la réflexion des frères. Ceux-ci pour autant ne négligèrent pas les débats prospectifs, imaginant un projet de gouvernement mondial qui, à distance, apparaît moins utopique qu'à l'époque. Un désarmement progressif et contrôlé, l'arrêt des conflits par la négociation et une construction européenne « laïcisée » – nous dirions, aujourd'hui : « citoyenne » – furent débattus par les frères en loges et par le Convent. L'impératif de justice sociale fit son apparition. Le Grand Orient alla jusqu'à souhaiter la nationalisation des moyens de production et de distribution et l'attribution aux comités d'entreprise du pouvoir de gestion des branches industrielles.

Enfin, sur le plan interobédientiel, l'obédience permet à ses membres d'aider au développement de l'obédience mixte du Droit humain (née en 1892) qui, au lendemain de la guerre, ne comptait qu'une vingtaine de loges.

Une décennie pleine d'embûches, de rêves généreux d'unification déçus, de reconstruction lente et difficile dans une société naturellement d'abord préoccupée de la satisfaction de ses besoins immédiats : la période de renaissance ne peut certes être chiffrée de manière par trop mécanique. Mais les historiens de la maçonnerie s'accordent sur ce point : le véritable renouveau du Grand Orient date approximativement du milieu des années 1950. Il n'est d'ailleurs pas le seul à en bénéficier : toutes les obédiences vont – à la faveur d'une évolution générale de la société – connaître un développement constant et qui perdure.

LA CRISE ET LE RENOUVEAU

Sensible au grand mouvement des idées qui s'amorce à la fin des années 1960, le Grand Orient n'échappe pas à la prise en compte des tensions sociales. Il prend fait et cause pour le mouvement étudiant et ouvrier de 1968, affirme ses orientations progressistes en matière de libération des mœurs, combat fermement les textes remettant en cause la laïcité de l'école.

La recomposition de la gauche socialiste en 1971 à Épinay offre un nouveau terrain d'action pour une obédience qui veut continuer à construire la République. La porosité entre le programme « Changer la vie » et les orientations du Grand Orient sont fortes. Les affirmations répétées de François Mitterrand et de son entourage contre la peine de mort ou en faveur du grand service public unifié de l'Éducation nationale résonnent aux oreilles des francs-maçons.

La loi Guermeur favorisant l'enseignement privé a mis fin à la relation paisible avec le giscardisme et la « société libérale avancée ».

1981 semble un nouveau 1848. La République maçonnique revient. Les francs-maçons y croient. Les désillusions seront plus importantes que les espoirs. La mise aux oubliettes du service public unifié sonnera le glas des illusions de frères qui pensaient qu'une réflexion maçonnique pouvait devenir un programme

politique. Et l'obéissance commencera à s'interroger sur son utilité.

Les loges, échaudées, continueront imperturbablement à faire de la maçonnerie, à recevoir des profanes, à réfléchir aux sujets de l'heure, mais en déconnectant le lien avec l'obéissance centrale. Privée de confiance et d'idées, cette dernière, comme une tête sans corps, fera longtemps illusion. Active dans la mission pour la paix en Nouvelle-Calédonie, grâce à la participation de l'Ancien Grand Maître Roger Leray, elle ne suivra plus que de loin les débats sociaux. Peu à peu, l'exécutif va être coupé de la réalité et se transformer souvent en champ clos pour ambitions personnelles. Les conflits localisés se multiplient à l'occasion des changements de Conseillers de l'Ordre ou de Grands Maîtres, sans susciter un grand intérêt pour les loges. Le climat se détériore jusqu'à la grande crise de 1995.

Élu de justesse en septembre 1994, à la surprise de beaucoup, Patrick Kessel tente une opération de rénovation forte du Grand Orient de France. Dans un climat heurté, disposant d'une majorité changeante au sein du Conseil de l'Ordre¹, il ne parvient pas à élargir son assise et, malgré un discours de combat, n'est pas réélu lors du Convent² de 1995. Christian Hervé, élu par

1. Conseil de l'Ordre : Conseil d'administration de l'association régie par la loi de 1901 ; 35 conseillers élus par chacune des 17 régions du Grand Orient de France (1 à 3 élus par région).

2. Convent : Assemblée générale annuelle des 1 200 loges qui composent le Grand Orient.

le Conseil de l'Ordre, se trouve confronté à son assemblée hostile et lassée. Il ne pourra pas être installé dans ses fonctions. La démission du Conseil de l'Ordre de Patrick Kessel enflamme les esprits. Après quelques heures d'atermoiements, le Convent décide la destitution historique de tout le Conseil de l'Ordre.

La nature ayant horreur du vide, sur proposition de quelques frères, un projet d'exécutif provisoire reçoit le soutien de presque toutes les régions et de plus de 75 % des délégués. Sous l'égide de Gaston Costeaux, il remet administrativement l'obédience en route. Début 1996, un Convent extraordinaire élit un nouveau Conseil de l'Ordre.

Jacques Lafouge, un proche de Patrick Kessel, est élu après l'annulation du scrutin pour le Conseil de l'Ordre dans la deuxième plus importante région de l'obédience, le Sud-Est, qui n'avait pas voulu reconvoquer les électeurs, considérant que ses Conseillers de l'Ordre désignés pour septembre 1995 étaient légitimes.

Après une prise en main difficile, marquée notamment par le retrait du Grand Orient de l'organisation internationale qu'il avait créée –, le Comité de liaison internationale des puissances signataires de l'Appel de Strasbourg (CLIPSAS, qui regroupait toute la maçonnerie adogmatique) –, Jacques Lafouge sait apaiser le climat et est réélu sans difficulté. Il entame la réforme générale des Statuts et Règlements de l'obédience qui se poursuivra sous la responsabilité de son successeur. Philippe Guglielmi, Ancien Grand

Maître adjoint, est facilement élu dans un esprit de fraternité retrouvée lors du Convent de 1997 et instaure une politique de transparence administrative et financière et de renouveau interne. Il réussit notamment une réforme des hauts grades, devenus ateliers de perfectionnement, imposant la démocratie interne et restructurant les textes de 1946 devenus obsolètes. Organisant pour la première fois une émission de télévision en direct d'un Temple (à Mulhouse), il permet à l'obédience de reprendre pied sur le terrain citoyen, en affirmant son soutien au pacs ou en intervenant au grand jour pour mettre fin au conflit congolais. Il reçoit, deux fois de suite, un soutien quasiment unanime du Convent lors du vote de ses rapports d'activité.

À l'issue de son mandat, Simon Giovannai, dans sa dernière année d'exercice, est élu Grand Maître. Favorable à une vision plus spiritualiste de l'obédience, il affirme alors sa volonté de réécrire les constitutions d'Anderson. Son mandat est marqué par la tenue d'une réunion au siège du Grand Orient entre des nationalistes corses et des francs-maçons, sans accord des institutions de la République. Révélée par la presse, cette initiative est fortement critiquée par le Conseil de l'Ordre et se conclut par la démission du Grand Maître en avril 2000. Bernard Brandmeyer, premier Grand Maître adjoint, assure l'intérim. Une commission d'enquête interne permet de préciser partiellement les conditions de ce qui deviendra l'« affaire corse ». Le Convent 2000 indique son irritation par un vote serré sur le rapport d'activité.

Dans un climat délétère, Alain Bauer est élu Grand Maître en septembre 2000.

Rapidement, le nouveau Conseil s'engage dans une politique de retour aux valeurs fondamentales de la maçonnerie et renoue avec le travail entamé par Jacques Lafouge et surtout Philippe Guglielmi.

Le rapprochement interobédientiel permet la tenue en juin 2001, pour la première fois en trois siècles, d'un colloque commun à cinq des principales obédiences maçonniques françaises : Grande Loge, Grande Loge féminine, Droit humain, Grande Loge traditionnelle et symbolique, Grand Orient. À l'issue de celui-ci, plusieurs dispositifs de rassemblement sont mis en place, en France, par l'adoption d'un espace maçonnique commun de débat dénommé « La Maçonnerie française » regroupant neuf des dix obédiences maçonniques (voir annexe) et au niveau international par un appel à un Rassemblement maçonnique universel en 2002, soutenu par les obédiences italiennes, belges, suisses et luxembourgeoises.

Les manifestations pour la célébration du 275^e anniversaire de la création de l'Ordre maçonnique en France permettent à toutes les obédiences, pour la première fois rassemblées, de montrer au grand jour les valeurs et l'histoire de la franc-maçonnerie. Autour des Grands Maîtres et Grandes Maîtresses (Michel Barat pour la GLDF, Marie-France Picart pour la GLFF, Marie-Danièle Thuru pour la GLFMM, Sylvia Graz et Nordur Njarvik pour le DH, Roger Pantalacci pour la

GLTSO, Roger Dachez pour la LNF, Odile Henry pour la GLMF, Anne-Marie Dickele pour la GLMU et Alain Bauer pour le GODF), des dizaines de milliers de personnes assistent aux expositions ouvertes dans toute la France, aux réceptions à la présidence de la République, à Matignon, à l'Assemblée nationale et au Colloque international de Lyon.

L'association commune La Maçonnerie française est créée à cette occasion. L'Espace maçonnique européen tient sa première réunion. L'Institut maçonnique de France est alors officiellement lancé pour la présidence de Roger Dachez.

Le rapport d'activité du Conseil de l'Ordre est adopté, pour la première fois au scrutin secret, à plus de 80 % de 2001 à 2003.

À la fin de l'année 2001, pour la première fois depuis la scission de 1913, un communiqué commun entre le Grand Orient et la Grande Loge nationale française permettait le retour à un dialogue entre des obédiences particulièrement éloignées dans leurs conceptions de la franc-maçonnerie, mais qui retrouvaient un espace de travail commun.

C'est aussi au début des années 2000 que le Grand Orient fut régulièrement consulté par les pouvoirs publics dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle grande loi sur la bioéthique. De même, les questions de laïcité revenant sur le devant de la scène, il fit entendre sa voix dans le débat public pour rappeler les principes de la tradition républicaine française sur ce sujet délicat. Il prit ainsi position contre une loi qui n'aurait porté que

« sur le voile dit islamique » mais défendit une législation garantissant la laïcité des espaces publics. Et il rappela à cette occasion les nécessités de faire avancer des situations anachroniques comme à Mayotte (où il n’y avait pas encore d’État civil) ou en Guyane (un seul culte salarié par l’État).

2001-2011 : Les femmes à nouveau au Grand Orient

La maçonnerie de métier ne comprenait pas de femmes. La première franc-maçonnerie était aussi purement masculine... ou presque. En effet, en Irlande en 1712, à la suite d’un épisode rocambolesque, Elizabeth St-Leger est initiée dans la loge de son père, devenant ainsi la première « Lady Freemason ». Dans la France des Lumières, des loges féminines apparaissent vers 1740 sous le nom de Maçonnerie d’Adoption. Le Grand Orient les intègre à partir de 1776, et cette maçonnerie féminine sera assez dynamique jusqu’à la Révolution. Elle dépérira au xix^e siècle et la question de la femme en franc-maçonnerie ne se reposera qu’au début de la III^e République. Elle fait l’objet de débats approfondis aux Convents de 1900, 1901 et 1920. Finalement, le Grand Orient choisit d’aider au développement de l’obédience mixte du « Droit humain » plutôt que de recevoir les femmes en son sein. En 1921 il reconnaît le « DH ». En 1977, il autorise ses loges à recevoir les sœurs en visiteuses. Mais la question revient régulièrement en débat. En 2001, Alain Bauer alors Grand Maître réussit pour la première fois à faire voter le Convent, mais n’obtient le soutien que d’un gros tiers des loges. Le débat continue à être entretenu par les partisans de la mixité et, en 2011, le Convent du Grand Orient décide, à une faible majorité, que ses loges peuvent initier ou affilier indistinctement hommes et femmes. À l’avenir, le Grand Orient comprendra ainsi des loges purement masculines, des loges mixtes... et même, qui sait, des loges féminines...

LES RELATIONS INTERNATIONALES DU GRAND ORIENT DE FRANCE

Après 1773, le Grand Orient de France sera vite confronté à la question des relations maçonniques internationales. Une relation existait d'ailleurs avec la Grande Loge d'Angleterre depuis les années 1760. Une convention aurait été signée en 1766 mais n'aura pas survécu à une correspondance de 1776 mettant en cause à la fois la présence d'ateliers de « hauts grades » dans le Grand Orient –, un contentieux portant sur la question de savoir quelle obédience était la plus ancienne – et surtout mettant en cause le soutien des Français aux insurgés américains. L'activité de Benjamin Franklin, membre d'une loge du Grand Orient à Paris, ou l'implication de Lafayette pesèrent fortement.

En 1774, le Grand Orient avait proposé à Londres un projet de traité immédiatement rejeté par les Anglais. Il est vrai que le Grand Orient refusait de reconnaître la primauté historique de la Grande Loge d'Angleterre. De fait, la rupture de 1877 avec la Grande Loge unie d'Angleterre ne put avoir lieu, faute de relations...

Au XIX^e siècle, de par son importance, son histoire et en raison de la position internationale de la France, le Grand Orient avait des relations avec les obédiences de nombreux pays. Mais, en 1875, un événement maçonnique allait affaiblir ses positions. Le très récent Suprême Conseil de Suisse convia les organismes directeurs du Rite écossais à une réunion de

concertation internationale. Organisé en sous-main par le Grand Commandeur du Suprême Conseil de France, l'habile Adolphe Crémieux, le « Convent de Lausanne » marginalise le Grand Orient comme puissance écossaise. Néanmoins, ayant obtenu la reconnaissance internationale de son Suprême Conseil, Crémieux convie par la suite une délégation du Grand Orient à la grande rencontre maçonnique qu'il organise à Paris en marge de l'Exposition universelle de 1878.

Le Grand Orient tente alors de rétablir ou de protéger ses relations internationales. En 1896, il dispose de relations diplomatiques avec le Suprême Conseil de France du REAA, la Grande Loge symbolique écossaise, le Grand Orient d'Argentine, le Grand Orient de Belgique, le Grand Orient du Brésil, le Suprême Conseil de Cuba, la Grande Loge symbolique de Hongrie, le Grand Orient d'Italie, le Suprême Conseil de Luxembourg, la Grande Loge symbolique écossaise du Mexique, le Grand Orient des Pays-Bas, la Grande Loge du Pérou, le Grand Orient Lusitano, la Grande Loge suisse Alpina, le Grand Orient d'Uruguay, le Suprême Conseil de Colombie, le Suprême Conseil de la République dominicaine, le Grand Orient d'Égypte, le Grand Orient de Grèce, le Grand Orient d'Espagne, le Grand Orient d'Haïti.

Dans la période précédant la Première Guerre mondiale se rajouteront trois Grandes Loges allemandes, le Grand Orient de Turquie et des Grands Orients brésiliens. Des liens avec la Grande Loge seront noués.

En 1889, à l'occasion du centenaire de la Révolution, le Grand Orient tente une première réunion internationale à Paris. Une dizaine d'obédiences y sont représentées. En 1894, à Anvers, une nouvelle réunion internationale est organisée, sans plus de succès en termes de participation. Une réunion intermédiaire a lieu en 1896 à La Haye. Puis, surtout, une réunion se tient en 1900 à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle. Une dizaine d'obédiences seulement se présentent. À cette occasion toutefois, la Grande Loge suisse Alpina est chargée de mettre en place un Comité international permanent. Un Congrès mondial est convoqué à Genève en septembre 1902. Trente et une obédiences sont présentes, dont le Grand Orient de France. Le 1^{er} janvier 1903, le Bureau international des relations maçonniques (BIRM) naîtra. La Première Guerre mondiale mettra à l'épreuve les relations maçonniques, tout juste renaissantes, entre la France et l'Allemagne. Mais, dès 1917, une Conférence des maçonneries alliées, organisée en commun par le Grand Orient et la Grande Loge, élargit le champ des relations traditionnelles. Une nouvelle conférence élargie aux pays neutres fin 1917 préfigure la création de la Société des Nations. Des Grandes Loges américaines reconnaissent le Grand Orient et la Grande Loge. Les Anglais continuent à ignorer le Continent.

En 1921, la Grande Loge Alpina décide de sauver le BIRM. Treize obédiences dont la Grande Loge de New York sont présentes. L'Association maçonnique internationale (ami) sera créée à l'issue des travaux. Le

Grand Orient fait passer le message laïc et humaniste dans la déclaration finale. Dix-huit délégations sont présentes au II^e Congrès de l'ami en 1923. Mais l'Association est marquée par des tensions sur la nature de l'obligation de croire en Dieu. La Grande Loge unie d'Angleterre publie en 1929 un ultimatum fixant les conditions de la régularité. Les loges américaines se retirent. De crise en crise, l'ami va se déliter. Elle disparaîtra en 1951 après une longue agonie. Les Français en ont été exclus par les manœuvres suisses dès 1947, malgré la résistance des loges suisses contre leur propre obédience.

En juillet 1955, 24 obédiences tentent de se réunir et de créer une Union maçonnique européenne. En 1958, à Bruxelles, une tentative échoue à nouveau. Le Grand Orient de France est présent à chaque fois. En 1959, sous la pression anglaise, la Grande Loge rompt avec le Grand Orient. Mais la Grande Loge d'Angleterre n'en a pas fini et réclame concessions sur concessions. Les frères du Grand Orient de Belgique, envers et contre tout, continuent à militer pour le rassemblement. Il leur en coûtera même une scission interne. En sens inverse, des frères suisses ou luxembourgeois s'émancipent.

Le 17 novembre 1960, un appel commun du Grand Orient de France et du Grand Orient de Belgique invite à un Rassemblement maçonnique universel. Il faudra attendre 1961 pour qu'enfin 11 puissances maçonniques (Grand Orient de France, Grand Orient de Belgique, Grande Loge d'Italie, Grande Loge traditionnelle et

symbolique-Opéra, Grand Orient de Suisse, Grand Orient d'Autriche, Grand Orient du Liban, Grand Orient du Luxembourg, Grandes Loges unies d'Allemagne, Grande Loge des Pays-Bas, Grand Orient fédéral d'Espagne) décident de créer à Strasbourg une nouvelle organisation, le Centre de liaison et d'information des puissances maçonniques signataires de l'Appel de Strasbourg (CLIPSAS), qui convinrent solennellement de formaliser une déclaration commune qui entrera dans l'histoire sous le nom d'« Appel de Strasbourg ».

Le CLIPSAS reçoit des adhésions nombreuses d'Amérique centrale, du Sud, des États-Unis... Mais rapidement les tendances destructrices reprendront le dessus. Le CLIPSAS vivotera de retrait en compromis, d'absences excusées mais répétées en oubli de règlement des cotisations. En 1973, une assemblée générale extraordinaire pose la question de confiance de la survie du CLIPSAS. Le choc paraît salutaire. L'aventure continue grâce notamment à l'action du Grand Maître du Grand Orient, Fred Zeller.

Au début des années 1980, 23 obédiences de tous les continents regroupant plus de 30 000 frères et sœurs (en 1983, le CLIPSAS accepte d'ouvrir ses portes aux obédiences féminines et mixtes) vont rejoindre le CLIPSAS. Après avoir vivoté, l'organisation est au bord du trop-plein. Pour lutter contre la puissance anglaise, on ne regarde plus trop qui est accepté.

Appel de Strasbourg

« Considérant :

« 1/ qu'il est impérieux de rétablir entre tous les francs-maçons la chaîne d'union rompue par de regrettables exclusives contraires aux principes des constitutions d'Anderson de 1723,

« 2/ qu'il importe à cet effet de rechercher, en tenant compte de toutes les traditions et de tous les rites, de tous les symboles et toutes les croyances, et dans le respect de la liberté absolue de conscience, les conditions qui déterminent la qualité de franc-maçon,

« Estimant que le fait de placer les travaux sous l'invocation du Grand Architecte de l'Univers et d'exiger qu'une des trois Lumières soit le livre sacré d'une religion révélée doit être laissé à l'appréciation de chaque loge et de chaque obédience,

« Décident et déclarent d'établir entre elles des relations fraternelles et d'ouvrir les portes de leurs temples, sans condition de réciprocité, à tout franc-maçon ou franc-maçonne ayant reçu la lumière dans une loge juste et parfaite,

« Font appel à tous les maçons pour qu'ils se joignent à cette chaîne d'union fondée sur une totale liberté de conscience et une parfaite tolérance mutuelle. »

Certes, la maçonnerie anglo-saxonne est entrée en crise. Ses effectifs décroissent fortement. Même les règles de 1929 sont profondément modifiées suite à une intervention de l'Église anglicane en 1989. Mais rien n'y fait, le conflit reste entier. Et le Grand Orient de France reste le moteur de la liberté de conscience.

En 1992, une Déclaration commune de huit obédiences françaises et belges permet de déplacer les

frontières des rituels. Les Grands Orients et Grandes Loges françaises et belges, masculines, féminines et mixtes, trouvent un souffle commun.

Mais, traversant lui-même une grave crise politique intérieure, le Grand Orient de France est amené à dresser un bilan désabusé de sa participation au CLIPSAS. Membre fondateur, il supportait de plus en plus mal que sa voix soit noyée parmi les presque 50 obédiences membres. Le CLIPSAS tentait aussi de se considérer comme une superbédience.

Les reproches que le Grand Orient de France nourrissait de plus en plus ouvertement à l'égard du CLIPSAS provoquaient au Convent de 1996 la rupture.

Claquant la porte du CLIPSAS, le Grand Orient de France a eu conscience de la nécessité de concevoir son action internationale sur de nouvelles bases. Dans son discours d'investiture devant le Convent de 1997, le Grand Maître Philippe Guglielmi rappelait :

« Sur le plan international, la franc-maçonnerie dite de type libéral, terme connoté sur le plan politique et économique et que je vous propose désormais comme adogmatique, regroupe 10 % des effectifs. Ce rapport est affecté par les divisions récurrentes qui ont abouti à notre sortie du CLIPSAS [...]. Là où nous étions forts (Afrique), nous sommes battus en brèche. Là où nous étions faibles (États-Unis, Asie), notre situation n'a guère évolué. Quant à notre développement dans l'Europe centrale et orientale, disons par euphémisme que le bilan est contrasté. Pour ce qui est de notre engagement vis-à-vis de nos voisins les plus proches

(Union européenne), reconnaissons que cette priorité, géographiquement évidente, n'a, semble-t-il, pas encore été comprise par tous.

« Le risque, pour le Grand Orient de France, est de se retrouver marginalisé par un pôle d'attraction anglo-saxon, dont le recrutement, discutable dans sa qualité, s'amplifie. Ce caractère offensif est entretenu par une politique étrangère qui voit les États-Unis s'implanter en Afrique, particulièrement au Congo et au Zaïre, où nous comptons de nombreuses obédiences amies. Nous ne saurions nous résoudre à une prise de distance avec les maçonneries africaines, car nous avons en commun une histoire et une affection anciennes [...].

« Il nous faut donc impulser une politique de reconstruction des relations extérieures interobédientielles du Grand Orient de France [...], sur la base du partenariat comme d'objectifs précis, à partir des principes fondamentaux énoncés dans l'Appel de Strasbourg puis rappelés dans la "Déclaration de Clairac" et qui sont : la liberté absolue de conscience, la laïcité, la recherche du progrès social... »

Durant quelques mois, le Grand Orient avait tenté, sous l'égide du Grand Maître Jacques Lafouge, de mettre en place une Association maçonnique internationale libérale. Restée sans lendemain, cette initiative fut relayée par le Grand Maître Guglielmi qui réussit, le 4 décembre 1998, à Bruxelles, à réunir le Grand Orient de France et 24 autres obédiences pour créer le Secrétariat international maçonnique des puissances adogmatiques (SIMPA).

Membres du SIMPA

Belgique

Grande Loge de Belgique
Grande Loge féminine de Belgique
Grand Orient de Belgique
Fédération belge du Droit humain

Brésil

Grand Orient de Santa Catarina
Grande Loge unie de São Paulo

Cameroun

Grand Orient et Loges unies du Cameroun

Congo

Grand Orient et Loges associées du Congo
Grand Orient du Congo (Kinshasa)

Espagne

Grande Loge symbolique espagnole

France

Grande Loge mixte universelle
Grande Loge féminine de Memphis-Misraïm
Grande Loge mixte de France
Grande Loge féminine de France
Fédération française du Droit humain
Grande Loge française de Memphis-Misraïm

Grèce

Sérénissime Grand Orient de Grèce

Hongrie

Grand Orient de Hongrie

Italie

Grande Loge d'Italie

Luxembourg

Grand Orient du Luxembourg

Madagascar

Grand Rite malgache

Pologne

Grand Orient de Pologne

Suisse

Grand Orient de Suisse

Grande Loge féminine de Suisse

Turquie

Grande Loge maçonnique de Turquie

États-Unis

George Washington Union

Conscient des difficultés du passé, le SIMPA se présente non plus comme une « organisation », à la différence du CLIPSAS, mais comme un « espace commun », réduisant toute volonté de créer une superobédience et respectueux des identités des membres.

Appel de Paris

« Fidèles à l'Appel de Strasbourg du 22 janvier 1961, les obédiences maçonniques réunies le 20 janvier 2001 à Paris décident de lancer un appel, en vue d'organiser des rencontres maçonniques universelles, à toutes les obédiences partageant les valeurs fondamentales de la franc-maçonnerie. Ces rencontres fraternelles ont pour but de renforcer la chaîne d'union de la franc-maçonnerie universelle. Le comité d'organisation, ouvert à toutes les obédiences intéressées, se réunira courant 2001. »

En janvier 2001, pour compléter cette démarche, les dirigeants des Grandes Loges d'Italie et de Belgique et des Grands Orients de Belgique, de Suisse, de Luxembourg et de France ont appelé à la réunion de « Rencontres maçonniques universelles » ouvertes à tous, la première édition étant prévue au printemps 2002 à Bruxelles. Une deuxième réunit une quarantaine d'obédiences à Strasbourg en 2008.

Mais le système de relations internationales de la Maçonnerie libérale ou adogmatique avait du mal à se stabiliser. Le CLIPSAS ayant finalement tenu compte des critiques qui lui avait été adressées et opéré en son sein plusieurs réformes sous l'égide éclairée du Luxembourgeois Marc-Antoine Cauchie, le Grand Orient de Belgique décida de le rejoindre à nouveau, suivi peu après, en 2009, du Grand Orient de France. Il apparaît donc aujourd'hui comme le principal instrument de relations maçonniques internationales.

DES VALEURS PARTAGÉES

C'est Littré, reçu en maçonnerie le 8 juillet 1875, qui a implicitement le mieux défini la franc-maçonnerie telle que la conçoivent les francs-maçons du Grand Orient de France : « La République doit être le seul terrain où il y ait moyen de faire rencontrer des conservateurs et des révolutionnaires, décidés les uns et les autres à fonder et non à détruire. »

Un terrain de rencontre, un millier de loges dans lesquelles se retrouvent plus de 43 000 frères qui, loin des phantasmes qui subsistent, ne constituent pas un bloc monolithique distillant au gré des événements pensée unique ou mot d'Ordre politique. Des frères qui, hier, pouvaient être révolutionnaires, libertaires, anarchistes, modérés, conservateurs, monarchistes... et qui, aujourd'hui, se répartissent sur tout l'arc politique, respectueux de la personne humaine, ce qui exclut évidemment les extrémistes, négationnistes, racistes et autres partisans de l'exclusion, qu'ils appartiennent à des partis ou à des sectes.

Des francs-maçons qui, conscients d'être en loge pour améliorer à la fois l'homme et la société, privilégient pour les uns l'engagement social ou citoyen, pour les autres une recherche intime et personnelle, un travail intérieur. Mais la maçonnerie véritable ne tolère ni égoïsme ni intégrisme. Chacun se doit de conserver une part de ce que recherche l'autre.

Qu'importe le rite en usage, l'essentiel réside dans cette rencontre curieuse – souvent surprenante pour l'observateur extérieur, irremplaçable au Grand Orient de France –, entre toutes les démarches.

Que viennent-ils donc chercher en loge ? Question récurrente aux réponses multiples. Chacun construit sa propre histoire. La loge est l'espace libre de la réflexion et du doute, du questionnement et de la liberté absolue de conscience, l'outil d'une laïcité qui est d'abord la liberté qui permet toutes les autres.

La franc-maçonnerie est toute dans son affirmation ternaire : les efforts vers l'égalité, la défense des libertés, les espoirs de fraternité.

Au fil des générations, se frayant un chemin entre les accidents de l'Histoire et les crises révélées par un affairisme toujours combattu, mais trop souvent subi, les francs-maçons du Grand Orient de France, qui savent que la franc-maçonnerie ne peut exister que par les loges qui les accueillent, cherchent inlassablement à devenir les moteurs du Progrès.

Le Temple n'est jamais achevé. Les francs-maçons continuent à construire une République encore inachevée. Veilleurs et guetteurs certes, mais surtout acteurs, ils construisent cet espace de liberté et de doute constructif, ils cherchent à écrire eux-mêmes le dernier chapitre d'une Histoire qui n'a pas de fin.

Les francs-maçons du Grand Orient de France ne sont pas seuls à réaliser cette démarche. Contre tout esprit de monopole, ils reconnaissent la qualité des travaux menés par les autres obédiences françaises qui,

dans l'espace commun constitué par La Maçonnerie française, hommes et femmes, affirment les mêmes valeurs.

Annexes

LES QUESTIONS À L'ÉTUDE DES LOGES

Chaque année, dès les premiers jours de septembre, le Grand Orient de France réunit les délégués de toutes les loges de l'obédience en une assemblée générale (Convent) qui a pour objet de contrôler la gestion financière et administrative. En outre, cette assemblée choisit des « questions à l'étude des loges » parmi celles que proposent les loges et que sélectionnent les congrès régionaux. Ces questions sont ensuite traitées par toutes les loges qui font parvenir leur rapport à chaque région qui établit une synthèse. Ensuite, elles sont groupées et diffusées à toutes les loges de l'obédience, car elles dévoilent alors les convergences et les diversités du Grand Orient de France : une richesse. Ces questions sont de plusieurs natures : elles portent sur la laïcité, la paix, les loges de l'extérieur (hors de l'Hexagone), les problèmes d'éthique et de symbolisme et sur les questions économiques et sociales.

Il faut rappeler que de 1845 à 1899 les « Questions à l'étude des loges » étaient appelées « Vœux de convent ». Elles sont nées dans des circonstances très particulières : en effet, une loge de Paris, « La Clémentine Amitié », créa un système de communication horizontale entre les loges, permettant de poser dans le cadre d'un bulletin les questions qui paraissaient intéressantes à débattre au Convent. Cette loge que nous

qualifierions aujourd'hui « de gauche » s'attira les foudres des dignitaires du Grand Orient de France, plutôt orléanistes. L'obédience créa alors officiellement les Vœux des Convents et désamorça ainsi cette initiative quelque peu déstabilisatrice. Cela dura jusqu'en 1899, mais la multiplicité des Vœux obligea l'obédience à les regrouper par grands thèmes ; ainsi naquirent les Questions à l'étude des loges.

Rappelons cependant qu'il n'existait, au siècle dernier, rien de comparable aux organismes structurés que nous connaissons aujourd'hui dans le domaine de la recherche économique et sociale, ni même aucun parti politique vraiment organisé, tout au plus des regroupements idéologiques : monarchistes, bonapartistes et républicains ; rien qui permette de vastes études à l'échelle nationale. Conscients de ce manque, nos grands ancêtres ont utilisé la seule organisation vraiment structurée de l'époque, le Grand Orient de France, pour des recherches économiques et sociales dans un cadre collectif et national qui s'y prêtait admirablement. Notre obédience a donc fait en ce temps œuvre novatrice.

C'est ainsi que le GODF a préparé des dossiers concernant les problèmes de société, des documents introductifs aux textes législatifs et surtout a tracé des perspectives d'Ordre social en vue d'améliorer le sort des humains dans le quotidien et de permettre un meilleur fonctionnement des différentes structures de l'État. Ces textes réfléchis et affinés – les francs-maçons ne sont pas soumis aux aléas des pressions politiques en

vogue – sont proposés aux parlementaires qui acceptent de s'en faire les ardents défenseurs.

La III^e République est l'une des périodes les plus remarquables de l'histoire de la franc-maçonnerie. Le Grand Orient de France se considère comme « la République à couvert », c'est-à-dire qu'il s'identifie aux idéaux républicains. Ses membres (de 17 000 à 30 000) sont très actifs dans la vie associative.

Le 1^{er} mars 1910, la circulaire n° 1 du Frère Bouley, alors président du Conseil de l'Ordre, assisté du Frère Sembat, précisait que les questions à l'étude « avaient le mérite d'appeler de la façon la plus sérieuse l'attention des maçons qui ont placé en titre de leur constitution l'amélioration matérielle et morale de l'humanité ». Cette même circulaire invitait à ne pas se borner à fournir des conclusions sommaires. Le Frère Bouley poursuivait : « La préoccupation du Conseil de l'Ordre est inspirée, en outre, par son vif désir de détourner nos loges des discussions personnelles ou d'Ordre électoral qui sont de nature à dissiper leurs membres, pour les ramener à l'étude plus haute des questions philosophiques qui sont l'honneur et la raison d'être de notre Ordre. »

Les convents élaborent des projets de réforme de la société et ont pu être comparés à des « laboratoires législatifs ». Ces projets sont parfois adoptés édulcorés ou rejetés comme l'abolition de la peine de mort ou le divorce par consentement mutuel.

Tous les grands thèmes politiques, sociaux, économiques évoqués à cette époque constitueront la base des acquis essentiels du xx^e siècle :

- le premier thème est la question sociale. Les loges ont élaboré des projets de réforme globale de la société, mais aussi elles ont traité de sujets très concrets : la lutte contre la tuberculose et l'alcoolisme, l'habitat (les Habitations à loyer modéré – hlm), l'impôt sur le revenu, la dépopulation et l'exode rural, la famille, l'alcoolisme, la Protection maternelle et infantile (pmi), la prostitution ;
- le deuxième thème porte sur la législation du travail. Les loges ont formé des mutualistes et des syndicalistes et appuyé le mouvement ouvrier naissant. Dès 1895, les francs-maçons ont pris une part active à l'élaboration de la Confédération générale du travail ; en 1906, la charte d'Amiens confirme les idées de cette centrale syndicale qui « groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ». Cette solidarité humaine se décèle également dans l'établissement d'une caisse commune, les assurances sociales ; les francs-maçons du Rite écossais ancien et accepté ont établi, dès 1894, à l'image du compagnonnage, une « société de secours des francs-maçons » dont les statuts ont été largement repris par les assurances sociales.

Elles ont fait aboutir : le repos hebdomadaire, la semaine de quarante heures, les assurances sociales, les retraites ouvrières, le droit syndical, la caisse de retraite, chômage, maladies professionnelles, droit de grève, éléments qu'Arthur Groussier mettra en forme dans le « Code du travail ». En 1900, une nouvelle thématique apparaît dans les Questions à l'étude des loges, avec la poussée socialiste qui commence alors à se manifester dans les travaux choisis : salariat, participation aux bénéfices, principe de la collectivisation, création d'un ministère du Travail, amélioration du sort des travailleurs, abolition de la misère, relation entre travail et capital, impôt progressif... ;

- le troisième thème est la promotion et la défense de la laïcité. Le vote des lois Jules Ferry n'est que l'aboutissement d'une longue campagne menée en particulier par les loges qui ont, ensuite, proposé de vastes réformes du système éducatif. Elles ont également participé à la campagne de laïcisation qui s'est conclue par la loi de séparation des Églises et de l'État.

Plusieurs questions portant sur l'enseignement persistent, de même que dans le fonctionnement : programmes scolaires, recrutement des maîtres, matériels pédagogiques, enseignement technique et apprentissage dans l'industrie française... ;

- un autre thème repose sur la réforme administrative : décentralisation politique et administrative, inamovibilité de la magistrature, fonctionnement du ministère de l'Intérieur (et son éventuelle suppression). Se maintiennent les débats sur la séparation des Églises et de l'État, le problème des congrégations, le scrutin par liste, le scrutin majoritaire à deux tours... ;
- le dernier grand volet est international. Le Grand Orient de France a été favorable au maintien de la paix et a voulu promouvoir l'arbitrage international. Il a œuvré pour le rapprochement avec la République de Weimar et établi les projets de réforme de la Société des Nations transformée en un Parlement mondial disposant d'une force armée au service de la démocratie.

Plus récemment, c'est le fruit d'un travail obscur et persévérant et de l'intervention de nombreux frères qui ont permis des réalisations importantes comme la Sécurité sociale. Ont également été étudiés : la libéralisation de la contraception et l'ivg, la majorité à 18 ans, la suppression de la peine de mort, la décentralisation, le pacs, le droit de mourir dans la dignité, la construction européenne, la justice¹...

1. Voir notamment le livre *Les Questions à l'étude des loges*, Édimaf, 2003.

**Quelques- unes des lois
étudiées dans les loges
et qui ont enrichi, au cours des ans,
les codes, lois et procédures de la République**

1848 : Abolition de l'esclavage, liberté d'association, lois sociales.

30 juin 1881 : Liberté de réunion.

Pour se réunir, il fallait auparavant présenter une demande, obtenir l'autorisation et la présence obligatoire d'un officier de police (convent de 1879).

28 mars 1882 : Enseignement primaire obligatoire, laïque et gratuit.

Préparée en loge et présentée par le Frère Jules Ferry, cette loi capitale pour la République, qui réduisait l'influence du clergé et des classes possédantes, faisait obligation pour chaque commune de posséder son école laïque.

21 mars 1884 : Autorisation et légalisation des syndicats professionnels.

Cette loi abrogeait la loi de 1791 (texte débattu aux convents de 1879-1881 et voté en 1882).

5 avril 1884 : Organisation communale.

Loi libérale donnant une large autonomie à la commune. Le maire est élu librement par le conseil municipal et n'est plus désigné par le pouvoir central (les préfets) (convent de 1882).

27 juillet 1884 : Légalisation du divorce.

Cette loi fut présentée et défendue par le Frère Alfred Naquet.

20 juillet 1886 : Développement des caisses de retraite pour la vieillesse (convent de 1882).

2 novembre 1892 : Réglementation et limitation du travail des femmes et des enfants (convent de 1890).

30 novembre 1894 : première loi sur les habitations à bon marché (hbm).

Loi présentée et défendue par le Frère Paul Strauss.

9 avril 1898 : Organisation des sociétés de secours mutuels (convents de 1891 et 1892).

Reconnaissance du principe du droit à réparation pour les sinistrés.

1^{er} juillet 1901 : Liberté d'association.

Cette loi étudiée et mise au point par les associations ouvrières fut appuyée au Parlement par l'ensemble des francs-maçons. C'est l'amendement déposé par Arthur Groussier qui lui donnera toute son ampleur.

10 juillet 1901 : Assistance judiciaire.

Cette loi permet aux indigents de se défendre en justice. Elle fut soutenue vigoureusement par les francs-maçons.

9 septembre 1905 : Séparation des Églises et de l'État.

Cette loi, longtemps demandée par les francs-maçons, fut défendue et votée grâce à la ténacité des parlementaires membres de l'Ordre maçonnique.

3 avril 1910 : Retraites ouvrières et paysannes.

Cette loi, ancêtre de la Sécurité sociale, fut proposée et défendue par le Frère René Viviani, avocat.

*

* *

L'antimaçonisme

Si les *Secrets de la Révolution révélés à l'aide de la franc-maçonnerie* à la signature de l'abbé Lefranc constituent le premier ouvrage mettant ouvertement en cause des francs-maçons, c'est l'abbé Barruel – vraisemblablement initié sous l'Ancien Régime – qui fut à l'origine d'une littérature antimaçonnique qui ne s'est jamais tarie.

Dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* – devenu au fil des siècles un authentique classique –, Barruel dénonce en 1798 le complot maçonnique qui, selon lui, aurait contribué à renverser la royauté : « [...] il existait avant la Révolution une conspiration justement appelée maçonnique parce qu'elle s'est tramée dans des Loges, à la faveur et en conséquence de leurs mystères maçonniques et par des adeptes francs-maçons. Cette conspiration n'aurait existé que dans les nombreuses Loges de l'Orient de Paris, régi par Philippe d'Orléans. »

L'assertion n'est pas totalement dépourvue de fondements – le futur Philippe Égalité a bien comploté et il y avait autour de lui nombre de maçons –, mais à force de vouloir trop démontrer, l'abbé se perd dans un

salmigondis où l'on trouve pêle-mêle les maçons et les Jacobins, les Encyclopédistes et les Illuminés de Bavière.

En tous les cas, assimiler les maçons aux Jacobins, c'était solliciter par trop la vérité, mais l'affirmation a eu la vie dure et, par la suite, n'a pas manqué d'alimenter tous les courants politiques qui, en France, ont contesté (ou contestent encore) le régime républicain : des Émigrés de Coblenz à l'Action française de Maurras et des partisans de l'Ordre moral à l'extrême droite actuelle.

D'une manière plus générale, la maçonnerie a toujours eu des ennemis. Ceux-ci ont pour point commun de ne pas admettre le principe de liberté absolue de conscience. L'on ne s'étonnera donc pas de retrouver dans ce camp les régimes et les mouvements totalitaires, qu'ils soient d'essence politique (fascisme, nazisme, stalinisme, franquisme, etc.) ou religieuse (fondamentalistes et intégristes chrétiens, musulmans, juifs et... le Vatican).

Des affaires célèbres ont nourri l'antimaçonnerie. Au XIX^e siècle, la plus célèbre eut pour principal auteur (et acteur) un certain Léo Taxil – éphémère apprenti maçon – qui écrivit des œuvres aussi pittoresques que *L'Antéchrist ou l'Origine de la franc-maçonnerie et son but expliqué*, *La Franc-maçonnerie démasquée*, où il racontait par le menu les terribles secrets des maçons : apparitions sataniques, sacrifices humains, orgies, profanations d'hostie.

L'hostilité de l'Église catholique à l'égard de la franc-maçonnerie était telle que Taxil put organiser – avec son appui – un congrès antimaçonnique et qu'il fut reçu à Rome par le pape. Même lorsqu'il eut avoué avoir berné son monde, nombre de catholiques sincères refusèrent alors de le croire.

Ce tableau sommaire de l'antimaçonnisme resterait incomplet si l'on ne citait pas *Les Protocoles des sages de Sion*, un faux fabriqué en son temps par la police tsariste et qui permit, au siècle dernier, de nourrir la thèse du fameux et récurrent « complot judéo-maçonnique » dans les discours de l'extrême droite.

Enfin, même si elle a assoupli quelque peu ses prises de position publiques, l'Église catholique et plus particulièrement le Vatican, qui n'ont levé l'excommunication des catholiques francs-maçons qu'en 1983, persistent à considérer que ceux-ci sont en état de péché grave. Ce qui, de manière évidente, est mis en cause par l'Église catholique, c'est le refus de tout dogmatisme affirmé par le Grand Orient.

*

* *

Le calendrier maçonnique

Pour souligner l'origine antique de la franc-maçonnerie, James Anderson utilise, dans le préambule historique de ses *Constitutions*, une chronologie qui commence... à la création du monde. Au calendrier

usuel chrétien, il ajoute 4 000 ans, reprenant ainsi à son compte les gloses de différents historiographes anciens comme James Usher. Celui-ci, à la suite de quelques autres, calculait dans ses *Annales veteris et novi Testamenti* (1654) que le monde avait été créé quatre millénaires avant la naissance de Jésus-Christ. Peut-être les premiers francs-maçons étaient-ils aussi sensibles à la ressemblance que cela établissait avec le calendrier juif, le légendaire maçonnique empruntant beaucoup à la Bible. Les maçons ont conservé cet usage qui marque symboliquement une volonté de retrait par rapport au temps profane. L'année maçonnique s'obtient donc en ajoutant 4 000 au millésime en cours suivant le calendrier grégorien. Ils s'en tiennent aussi à un usage ancien, mais lui parfaitement attesté, qui fait de mars le premier mois de l'année. Novembre est bien chez les maçons le neuvième mois. L'année maçonnique suit donc le cycle annuel de la nature : printemps, été, automne et enfin hiver. Ainsi, le 1^{er} février 2010 devient le premier jour du 12^e mois de l'an 6009 « de la Vraie Lumière » et le 1^{er} mars 2010, le premier jour du 1^{er} mois 6010 de l'ère maçonnique !

*

* *

La presse maçonnique

Dès le XVIII^e siècle, de 1777 à 1788, l'obédience édite une publication régulière, les *États du Grand*

Orient de France. À partir de 1843 et jusqu'en 1939, avec des titres et selon des modalités qui changent légèrement, paraît tous les trimestres le *Bulletin du Grand Orient de France*. Aujourd'hui, l'obédience publie trois revues :

- *Humanisme*, parution trimestrielle, traite depuis sa création en 1955 de dossiers de société et de questions d'actualité. Forum de débats, espace de réflexion, elle comporte par ailleurs des rubriques « Franc-maçonnerie », « Utopies », « Études ». Son tirage, la qualité de ses dossiers, des signatures prestigieuses, en font la revue la plus importante de la franc-maçonnerie d'Europe continentale et de la Francophonie ;
- *La Chaîne d'union*, parution trimestrielle, est la revue d'études symboliques et maçonniques du Grand Orient. Elle traite de toutes les formes d'expression – musique, danse, beaux-arts, théâtre – et de toutes les disciplines intellectuelles – philosophie, sciences, technique – sous l'angle de la réflexion symbolique ;
- *Les Chroniques d'histoire maçonnique*, parution semestrielle, réalisée par l'Institut d'histoire et de recherche maçonniques (iderm), est plus particulièrement destinée aux chercheurs, étudiants et curieux d'historiographie maçonnique.

Les ateliers de perfectionnement

Les trois premiers grades d'Apprenti, Compagnon et Maître sont le socle de la franc-maçonnerie et constituent un véritable ensemble symbolique. Néanmoins, depuis trois siècles, la tradition maçonnique comprend aussi d'autres grades – que l'usage a consacrés sous l'appellation de « hauts grades » ou de « grades de perfectionnement » – qui mettent en œuvre un symbolisme complémentaire à celui de l'initiation de métier.

Nul ne saura probablement jamais l'origine exacte des « hauts grades » maçonniques. Ils furent certes fixés au XVIII^e siècle dans le sillage de la franc-maçonnerie spéculative, mais ils se rattachent à des courants beaucoup plus anciens. Si le « regard ésotérique » interrogeant les mystères de l'âme et de l'univers au-delà des vérités religieuses officielles a toujours existé, il n'est pas indifférent de rappeler qu'en Occident il ne s'épanouit vraiment qu'avec l'humanisme de la Renaissance. Dès les premières années du xvi^e siècle, il se forme en Italie et en France des cercles étudiant le néoplatonisme, l'hermétisme, la Kabbale ou encore la religion des Égyptiens.

Par son relativisme, son intérêt pour les autres formes de spiritualité et sa confiance dans la richesse insondable de l'homme, cette quête véritablement initiatique apparaît inséparable d'une perspective humaniste. Aussi, quand le climat et la conjoncture politique ne permettent plus la libre expression, ces

cercles, qu'il faut bien qualifier d'initiatiques, se réfugient dans le secret. Après l'hermétisme de la Renaissance, un autre cycle se développe au xvii^e siècle avec la geste de la Rose-Croix qui, à partir de l'Allemagne, touchera la France et l'Angleterre. Au début du XVIII^e siècle, la franc-maçonnerie naissante offrait à ces courants une structure particulièrement bien adaptée.

La création des « hauts grades » n'est qu'une mise en forme maçonnique de l'enseignement et des pratiques de ces cercles initiatiques qui survivaient plus ou moins souterrainement depuis plusieurs siècles. L'ambiance libérale des Lumières permettra une forte diffusion de la franc-maçonnerie et, dans son sillage, une multiplication et un véritable engouement pour les hauts grades. Mais cet engouement s'accompagna d'une incontestable confusion. Aussi, dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, un souci de clarification conduit à organiser les hauts grades en rites présentant un certain nombre de caractères propres et une échelle spécifique de grades : Rite de perfection à la fin des années 1760 (devenu, en 1801-1804, le Rite écossais ancien et accepté), Rite écossais rectifié en 1782 et Rite français en 1784 puis Rite de Misraïm et de Memphis en 1814.

Les instances de direction des ateliers de perfectionnement (Suprême Conseil pour les Écossais anciens et acceptés, Grand Chapitre général pour le rite français, Directoire écossais pour les Écossais rectifiés, etc.) prirent une grande importance. Les relations avec l'obédience furent souvent difficiles. À diverses

reprises, le Convent intervint en mettant en cause leur influence. Leur réunion en tant que Directoire des Rites ou Grand Collège des Rites, la participation complexe de leurs ateliers au sein du Convent firent l'objet de contentieux divers. En 1946, un accord mit fin à ces difficultés sans régler le problème de la démocratie interne de ces instances. En 1999, sous la direction de Philippe Guglielmi, un nouvel accord permit aux ateliers de perfectionnement de trouver une juste place dans l'obédience, sous l'autorité du Convent, le Grand Maître devenant le Garant et la pluralité d'exercice des parcours maçonniques après le grade de Maître.

On compte désormais, au Grand Orient de France, un Suprême Conseil, un Grand Chapitre général, un Directoire, un Souverain Sanctuaire (pour le rite de Memphis-Misraïm) et un Souverain Chapitre de l'Arc royal.

*

* *

Les rites exercés dans le Grand Orient de France

À la suite d'accords avec d'autres organisations maçonniques ou du fait de la volonté de sa Chambre des Grades réunie à partir de 1784 sous l'autorité de Roëttiers de Montaleau, le Grand Orient de France dispose de rites multiples.

Rite français

Issu directement du rite des origines, le Rite français (anglais), a été codifié en juillet 1785 puis révisé en 1858, 1887, 1995 et 2001. Il est le rite officiel du Grand Orient.

Il se décline en diverses versions, parmi lesquelles le Rite français traditionnel, le Rite français philosophique...

Près de 800 loges le pratiquent dans le Grand Orient. Il est également utilisé par la Grande Loge traditionnelle et symbolique, par la Loge nationale française, par la Grande Loge féminine de France, par la Grande Loge mixte de France, par la Grande Loge mixte universelle et par de nombreuses obédiences étrangères sous d'autres dénominations.

Rite écossais rectifié

Apparu dès 1770, il rejoint le Grand Orient de France par traité avec les Directoires écossais d'Auvergne, de Bourgogne et de Septimanie en mai 1776. Il est utilisé dans une cinquantaine de loges du Grand Orient.

Rite écossais ancien accepté

Apparu en 1804, le Rite écossais ancien accepté s'est uni au Grand Orient de France par le Concordat du 5 décembre 1804. Plus de 150 loges le pratiquent.

*Rite ancien ou d'York ou Stability, Oxford, Emulation
(Rites anglais)*

Le Rite d'York a rejoint le Grand Orient de France par intégration de la Grande Loge provinciale des Îles françaises sous le vent (Saint-Domingue) des Anciens Maçons d'York en 1804. Quelles que soient leurs dénominations, les rites anglo-saxons connaissent plus de variantes minimales que de différences. Deux loges du Grand Orient de France le pratiquent.

Rite écossais philosophique

Après une controverse de plus de vingt ans (depuis 1780), le Rite écossais philosophique rejoint le Grand Orient en 1806.

Rite ancien et primitif de Memphis-Misraïm

Les Rites de Memphis et de Misraïm ont intégré le Grand Orient de France à la suite des accords du 4 août 1862 (Memphis) et du 6 mars 1865 (Misraïm). Une vingtaine de loges le pratiquent.

Ces six rites comprennent des grades symboliques spécifiques et une échelle de hauts grades qui leur est propre. Par ailleurs, le Grand Orient de France a aussi intégré des rites qui sont exclusivement des systèmes de grades de perfectionnement.

Rite d'Heredom

Le Rite écossais d'Heredom qui intégra le G::O::D::F:: par le Concordat de 1804 avec le R::E::A::A::. Son nom est trompeur puisqu'il s'agit en fait du Rite de perfection en 25 grades revenu des Antilles.

Rite de Kilwinning

Après une longue controverse (depuis 1786), le Rite de Kilwinning rejoint le Grand Orient en 1806 par intégration de la Grande Loge provinciale pour la France de Rouen. Sous ce nom se cache un système de hauts grades extrêmement important en Grande-Bretagne, habituellement connu sous le nom d'« Ordre royal d'Écosse d'Heredom de Kilwinning ». Il comprend deux grades : Chevalier de la Tour et Rose-Croix. Le Rose-Croix d'Heredom de Kilwinning, en dépit de son nom, n'a rien à voir avec le grade classique de Rose-Croix (18^e du Rite écossais ancien et accepté ou IV^e Ordre du Rite français).

Rite de La Marque et de l'Arc royal

Lors de l'intégration des Rites anglais entre 1804 et 1815, un chapitre animé par la loge Le Phénix fut également intégré au Grand Orient de France. Il a été rétabli en 2001.

Rite opératif de Salomon

Au XX^e siècle, le **Rite opératif de Salomon** a été élaboré au sein du Grand Orient de France.

*

* *

Le Grand Orient de France en chiffres

Voici un état sommaire des effectifs du Grand Orient de France, des origines à nos jours. Il ne s'agit que des ateliers régulièrement affiliés à la Première Grande Loge puis, à partir de 1773, au Grand Orient.

Avant la fin du xix^e siècle, les loges géraient elles-mêmes leurs effectifs et le Grand Orient ne savait ainsi pas précisément combien il avait de membres. Fédération de loges, il ne connaissait que ces dernières. On peut estimer les effectifs moyens d'une loge à une trentaine de frères au xviii^e siècle. Au xix^e siècle, les loges rassemblent autour de 40 frères avant la II^e République, mais cette moyenne ne cessera de monter au fil des années pour atteindre la soixantaine dans les années 1880.

1730	8 loges
1744	44 –
1769	272 –
1773	257 –
1789	703 –

1800	74 –
1802	114 –
1804	189 –
1814	672 –
1820	300 –
1830	327 –
1847	295 –
1871	320 –
1880	248 – et 15 000 frères
1913	350 –
1939	370 – et 28 000 –
1944	175 – et 5 500 –
1960	350 – et 15 000 –
1970	360 – et 18 500 –
1980	525 – et 24 500 –
1990	712 – et 31 500 –
2000	1 000 – et 43 000 –
2005	1 100 – et 46 000 adhérents
2010	1 150 – et 48 000 adhérents

**Les Grands Maîtres
du Grand Orient de France
et présidents du Conseil de l'Ordre,
des origines à nos jours**

Première Grande Loge en France

1728 : Philippe, duc de Wharton, Grand Maître.

1735-1736 : Jacques Hector Mac Leane, Grand Maître.

1736-1738 : Charles Radclyffe, Lord Derwentwater, Grand Maître.

1738-1743 : Louis de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, Grand Maître.

1743-1771 : Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, Grand Maître.

*La direction de l'Ordre est en fait assurée par le
Substitut général du Grand Maître Augustin-Jean-
François Chaillon de Jonville.*

Lors des 19 assemblées (du 5 mars au 1^{er} septembre 1773) réunissant les Vénérables des Loges du Royaume de France, la Première Grande Loge opère une réforme interne et prend le nom de Grand Orient de France.

1771-1793 : Louis Philippe Joseph d'Orléans, duc de Chartres puis d'Orléans, Grand Maître.

La direction de l'Ordre est en fait assurée par l'Administrateur général Anne-Charles Sigismond, duc de Montmorency-Luxembourg.

1795-1805 : Alexandre Louis Roëttiers de Montaleau, Grand Vénérable.

1805-1814 : Joseph Bonaparte, Grand Maître.

La Grande Maîtrise effective est assurée par Jean-Jacques Régis de Cambacérès, Premier Grand Maître adjoint.

De 1814 à 1852, la Grande Maîtrise est vacante.

1814-1821 : Pierre de Riel, comte de Beurnonville, Grand Conservateur, puis Grand Maître adjoint à partir de 1815.

1821-1833 : Jacques Étienne Joseph Alexandre Mac Donald, duc de Tarente, Grand Maître adjoint.

1833-1835 : Antoine Guillaume, comte Rampon, Grand Conservateur.

1835-1842 : Alexandre Louis Joseph, comte de Laborde, Grand Maître adjoint.

1842-1846 : Emmanuel Dieudonné Pons, comte de Las Cases, Grand Maître adjoint.

1847-1849 : Laurent Bertrand, Grand Maître adjoint.

1849-1850 : Marie-Auguste Desanlis, représentant particulier du Grand Maître.

1850-1852 : Saint-Albin de Berville, Grand Maître adjoint.

En 1852, la Grande Maîtrise est rétablie.

1852-1861 : Lucien Charles Napoléon, prince Murat.

1862-1865 : Bernard Pierre Magnan.

1865-1870 : Émile Mellinet.

1870-1871 : Léonide Babaud-Larivière.

En 1871, la Grande Maîtrise est supprimée et remplacée par la présidence du Conseil de l'Ordre.

1871-1872 : Léonide Babaud-Larivière.

1872-1882 : Antoine de Saint-Jean.

1883-1885 : Charles Marie Gabriel Cousin.

1885-1887 : Jean-Claude Colfavru.

1887-1889 : 1896-1898, 1900-1902, 1905-1907,
1909-1910 : Frédéric Desmons.

1889-1892 et 1893-1894 : Henri Thuilié.

1892-1893 : Paul Viguier.

1894-1895 : Antoine Blatin.

1895-1896 : 1898-1900, Louis Lucipia.

1902-1903 : Noël-Auguste Delpech.

1903-1905 et 1907-1909 : Louis Lafferre.

1910-1911 : Georges Bouley.

1911-1913 : Charles Debierre.

1913-1920 : Charles Corneau.

1921-1922 : Augustin Grégoire Gérard.

1922-1925 : Arthur Mille.

1925-1926, 1927-1930, 1931-1934, 1936-1939,
1944-1945 : Arthur Groussier.

1926-1927 : Joseph Brenier.
1930-1931 : Frédéric Estèbe.
1934-1936 : Adrien Pouriau.

Sous l'occupation allemande, la franc-maçonnerie est interdite et poursuivie par le régime collaborateur du maréchal Pétain.

En 1945, la Grande Maîtrise est rétablie.

1945-1948 : 1949-1952 et 1953-1956, Francis Viaud.

1948-1949 : Louis Bonnard.
1952-1953 : Paul Chevallier.
1956-1958 et 1959-1962 : Marcel Ravel.
1958-1959 : Robert Richard.
1962-1964 et 1969-1971 : Jacques Mitterrand.
1964-1965 et 1966-1969 : Paul Anxionnaz.
1965-1966 : Alexandre Chevalier.
1971-1973 : Fred Zeller.
1973-1975 : Jean-Pierre Prouteau.
1975-1977 : Serge Béhar.
1977-1979 : Michel Baroin.
1979-1981 : Roger Leray.
1981-1984 : Paul Gourdot.
1984-1987 : Roger Leray.
1987-1988 : Jean-Robert Ragache.
1988-1989 : Christian Pozzo Di Borgo.
1989-1992 : Jean-Robert Ragache.
1992-1994 : Gilbert Abergel.
1994-1995 : Patrick Kessel.

1995 : Gaston Costeaux (président de l'exécutif provisoire).

1996-1997 : Jacques Lafouge.

1997-1999 : Philippe Guglielmi.

1999 : Simon Giovannaï (1999-2000)¹

2000 : Bernard Brandmeyer (*président du Conseil de l'Ordre*).

2000-2003 : Alain Bauer (*Grand Maître, président du Conseil de l'Ordre*).

2003-2005 : Bernard Brandmeyer²

2005-2008 : Jean-Michel Quillardet.

2008-2010 : Pierre Lambicchi

2010-2012 : Guy Arcizet

1. Simon Giovannaï, mis en minorité par le Conseil, démissionna en cours de mandat en 2000.

2. Bernard Brandmeyer, mis en minorité par le Conseil, démissionna en cours de mandat en 2005.

L'espace maçonnique français

Selon certains historiens, une première loge voit le jour en 1688 à Saint-Germain-en-Laye. En 1728, la Première Grande Loge en France commence à se structurer. Depuis lors, la maçonnerie française s'organise autour des obédiences suivantes qui ont créé en juin 2001 un espace de dialogue et de travail commun dénommé « La Maçonnerie française » :

Grand Orient de France (GODF)

Se crée en 1728, prend ce nom en 1773.

Rites français, Rite écossais ancien accepté, Régime écossais rectifié, Rite de Memphis-Misraïm, Rite Émulation, Rite d'York...

Relations avec GL, GLFF, DH, GLTSO, LNF, GLFMM, GLMF, GLMU, GPDG, OITAR, GLISRU.

Fédération française du Droit humain (DH)

Ordre maçonnique mixte international. Se crée en 1893.

Rite écossais ancien accepté.

Relations avec GO, GLFF, GL, GLTSO, LNF, GLMF, GLFMM, OITAR.

Grande Loge de France (GLDF)

Prend cette dénomination en 1894.

Rite écossais ancien accepté, Rite écossais rectifié.

Relations avec GO, DH, GLFF, LNF, GLTSO.

Grande Loge féminine de France (GLFF)

Se crée en 1945.

Rite écossais ancien accepté, Rites français, Rite écossais rectifié.

Relations avec GO, DH, LNF, GLFMM.

Grande Loge traditionnelle et symbolique Opéra (GLTSO)

Se crée en 1958.

Rite écossais rectifié, Rite français, Rite écossais ancien et accepté, Rite Émulation.

Relations avec GO, GL, DH, GLFF, GLMF, GLFMM, LNF, GLSF, GLFDMM.

Grande Loge féminine de Memphis-Misraïm (GLFMM)

Se crée en 1965.

Rite de Memphis-Misraïm.

Relations avec GO, GLFF, GLMF, GLMU, GLTSO, GL, DH, LNF, GLFDMM.

Loge Nationale française (LNF)

Se crée en 1968.

Rite français, Régime écossais rectifié, Rite Émulation.

Relations avec GO, GL, DH, GLFF, GLTSO, GLFMM.

Grande Loge mixte universelle (GLMU)

Se crée en 1973.

Rite français, Rite écossais ancien accepté.

Relations avec GO, GLFF, GLFMM, GLFDMM.

Grande Loge mixte de France (GLMF)

Se crée en 1982.

Rite français, Rite écossais ancien accepté, Rite écossais rectifié, Rite de Memphis Misraïm.

Relations avec GO, DH, GLFF, GLTSO, GLFMM.

Grand Prieuré des Gaules

Créé en 1935, devient indépendant en 2001

Régime écossais rectifié, Rite français, Rite écossais d'Écosse

Relations avec GO, GL

Bien que n'entretenant des relations avec aucune obédience française, la Grande Loge nationale française (GLNF), née d'une scission du Grand Orient de France en 1913, est composée de frères et de loges dont les qualités maçonniques sont reconnues.

D'autres structures existent, mais ne sont pas reconnues comme maçonniques, même si elles utilisent le terme dans leur dénomination.

Les accords internationaux du Grand Orient de France

Belgique

Grand Orient de Belgique
Grande Loge de Belgique
Fédération belge du Droit humain
Grande Loge Féminine de Belgique

Bénin

Grande Bénin de la République du Bénin

Brésil

Confédération de la Maçonnerie du Brésil
Grand Orient Paulista
Grand Orient de Santa Catarina
Grand Orient indépendant du Rio Grande do Norte
Grand Orient du Rio Grande do Sul
Grand Orient autonome de Maranao
Grand Orient confédéré de Ceara
Grand Orient de Minas Gerais
Grand Orient du Mato Grosso
Grand Orient du Mato Grosso do Sul
Grand Orient indépendant Paraïbas
Grand Orient du Parana
Grand Orient indépendant de Pernambuco
Grand Orient indépendant du Piaui
Grand Orient indépendant de Rio de Janeiro

Cameroun

Grand Orient et Loges unies du Cameroun

Canada

Grande Loge nationale du Canada

Chili

Grande Loge mixte du Chili

Colombie

Grande Loge centrale de Colombie

Fédération colombienne des loges maçonniques

Congo

Grand Orient et Loges associées du Congo

Grand Orient du Congo Kinshasa

Côte-d'Ivoire

Grande Éburnie

Cuba

Grande Loge de Cuba

Équateur

Grande Loge del Austro

Grande Loge Équinoxiale

Grand Orient latino-américain
Grand Orient d'Équateur

Espagne

Grande Loge féminine d'Espagne
Grande Loge symbolique d'Espagne

Gabon

Grand Rite équatorial

Grèce

Sérénissime Grand Orient de Grèce

Hongrie

Grand Orient de Hongrie

Liban

Grande Loge des Cèdres

Luxembourg

Grand Orient du Luxembourg

Madagascar

Grand Rite Malagasy féminin
Grand Rite Malgache

Maroc

Grande Loge du Maroc

Mexique

Grande Loge Vale de Mexico

Monténégro

Grande Loge régulière du Monténégro

Pérou

Sérénissime Grande Loge nationale du Rite
écossais ancien accepté du Pérou
Grande Loge constitutionnelle de la République du
Pérou
Grande Loge orientale du Pérou
Confédération des Grandes Loges maçonniques du
Pérou

Pologne

Grand Orient de Pologne

Porto Rico

Grande Loge nationale de Porto Rico

Portugal

Grande Loge féminine du Portugal
Grand Orient Lusitano

Roumanie

Grand Orient de Roumanie

Suisse

Grand Orient de Suisse

Grande Loge féminine de Suisse

Tchéquie

Grand Orient de Tchéquie

Turquie

Grande Loge maçonnique de Turquie

Grande Loge féminine de Turquie

Grande Loge libérale de Turquie

Uruguay

Grand Orient d'Uruguay

Venezuela

Grande Loge du Venezuela

États-Unis d'Amérique

George Washington Union

Loge Oméga

Grand Orient des États-Unis d'Amérique

Les loges du Grand Orient de France à l'étranger

Allemagne, Arménie, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Espagne, États-Unis, Île Maurice, Île Rodrigues, Israël, Italie, Liban, Macédoine, Madagascar, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Serbie, Suisse, Togo.

D'autres loges existent dans des pays n'autorisant pas officiellement la maçonnerie et ne sont donc pas citées pour des raisons évidentes.

BIBLIOGRAPHIE

GÉNÉRALITÉS

- Bauer A., *De la régularité maçonnique*, Édimaf, 1999.
- *Grand O*, Denoël, 2001.
 - *Aux origines de la franc- maçonnerie, Isaac Newton et les newtoniens*, Dervy, 2003.
 - *Le Crépuscule des Frères, La Table Ronde*, 2005.
 - *Dictionnaire amoureux de la franc- maçonnerie*, Plon, 2010.
- Bauer A., Rochigneux J.- C., *Les Questions à l'étude des loges dans la franc- maçonnerie française*, Édimaf, 2003 et Véga, 2010.
- *Les Relations internationales de la franc- maçonnerie française*, Armand Colin, 2010.
- Boeglin É., *Anarchistes francs- maçons et autres combattants de la liberté*, Bruno Leprince, 1998 (rééd. 2001).
- Brodsky M.- L., *La Grande Loge unie d'Angleterre*, Édimaf, 1999.
- Charrière L., *Le Régime écossais rectifié et le Grand Orient de France*. Notice historique (1776- 1938), Chez l'auteur, 1938.
- Collectif (sous la direction d'A. Bauer), *Les Grades de sagesse du Rite français, À l'Orient*, 2000.
- Collectif (sous la direction d'E. Saunier), *Encyclopédie de la franc- maçonnerie*, Le Livre de Poche, 2000.
- Collectif, *Protestantisme et franc- maçonnerie* (colloque de l'idem, 1998), Édimaf, 2000.
- Combes A., *Les Trois Siècles de la franc- maçonnerie française*, Édimaf, 1998 (rééd. 2000).
- Corneloup J., *Universalisme et franc- maçonnerie. Hier et aujourd'hui*, Vitiano, 1963.
- Dachez R., *Les Francs- Maçons*, Tallandier, 2003.
- *Histoire de la franc- maçonnerie française*, PUF, coll. « Que sais- je ? », 2003.
 - *L'Invention de la franc- maçonnerie*, Véga, 2008.
- Désaguliers R., *Les Pierres de la franc- maçonnerie*, Dervy, 1995.
- Feuillette R., *Précis de l'histoire du Grand Orient de France*, Gloton, 1928.
- Jouaust A.- G., *Histoire du Grand Orient de France*, Télètes, 1989.

- Lefebvre D., *Socialisme et franc-maçonnerie*, Bruno Leprince, 2000.
- Lepage M., *L'Ordre et les Obédiences*, Dervy, 1956 (rééd., 1993).
- Ligou D., *Histoire des francs- maçons en France*, Privat, 1981.
- Luquet G.- H., « Grande Loge d'Angleterre et Grand Orient de France », in *Grand Collège des Rites, suppl. au Bull. des ateliers supérieurs*, no 37 (1952).
- Mainguy I., *La Symbolique maçonnique du IIIe millénaire*, Dervy, 2001. »
- Mourgues J., *La Pensée maçonnique, une sagesse pour l'Occident*, PUF, 1988 (5e éd., 1999).
- Revauger C., *La Querelle des anciens et des modernes : le ier siècle de la franc- maçonnerie anglaise*, ÉdimaF, 1999.
- Stevenson D., *Les Premiers Francs- Maçons*, Ivoire Clair, 2000, pour l'édition française.
- *Les Origines de la franc-maçonnerie, le siècle écossais*, Télètes, 1993.
- L'Histoire*, numéro spécial, Les Francs- Maçons, juillet- août 2001.

GRAND ORIENT DE FRANCE. HISTOIRE XVIIIe SIECLE

- Bord G., *La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815 : les ouvriers de l'idée révolutionnaire (1688- 1771)*, Genève, Slatkine, 1985.
- Chevallier P., *Histoire de la franc-maçonnerie française. La maçonnerie école de l'Égalité. 1725- 1799 (t. I)*, Fayard, 1974.
- *La Première Profanation du Temple maçonnique ou Louis XV et la fraternité*, Librairie philosophique, 1968.
- Coutura J., « Essai pour un état administratif du go au 1er janvier 1789 », in *Bull. intérieur de la Commission d'histoire du GODF*, no 8, décembre 1973.
- Groussier A., *Constitution du Grand Orient de France par la Grande Loge nationale*.
- Lamarque P., « Grand Orient de France et Grande Loge de Clermont au XVIIIe siècle », in *Bulletin intérieur de la Commission d'histoire du GODF*, no 9, mars 1974.

- Le Bihan A., *Franco-maçons et ateliers parisiens de la Grande Loge de France au XVIIIe siècle (1760- 1795)*, Bibliothèque nationale, 1973.
- *Franco-maçons parisiens du Grand Orient de France (fin du XVIIIe siècle)*, Bibliothèque nationale, 1966.
 - *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France (2e moitié du XVIIIe siècle)*, Bibliothèque nationale, 1967.
- Ligou D., « L'opposition du Grand Orient de France à l'introduction du Rite écossais rectifié. 1775- 1789 », in *Renaissance traditionnelle*, no 11, juillet 1972.
- « Notules sur l'histoire de la franc-maçonnerie du Grand Orient de France, de 1789 à 1848 », in *Humanisme*, nos 97- 98, juillet-octobre 1973.
 - Pages d'histoire, « 1 : Le Grand Orient de France jusqu'en 1872 », « 2 : Les éléments de la mutation », « 3 : Les principaux caractères de la maçonnerie démocratique », in *Humanisme*, no 99, janvier 1974.
- Marcos L., *Histoire du rite français au XVIIIe siècle*, Édimaf, 2000.
- Marcy H., *Essai sur l'origine de la franc-maçonnerie et l'histoire du Grand Orient de France*, t. I : *Des origines à la fondation du Grand Orient de France*, t. II : *Le Monde maçonnique et le Grand Orient de France au XVIIIe siècle*, Éd. du Foyer philosophique, 1949 et 1956 (2e éd., Édimaf).
- Mollier P., *Le Régulateur du maçon (1785- « 1801 »)*, la fixation des grades symboliques du Rite français : histoire et documents, À l'Orient, 2004.
- Porset C., *Les Premiers Pas de la franc-maçonnerie en France au XVIIIe siècle*, Édimaf, 2000.
- Quoy- Bodin J.- L., *L'Armée et la franc-maçonnerie, du déclin de la monarchie sous la Révolution et l'Empire*, Économica, 1987.
- Ragache V., *Le Grand Orient de France et l'affaire Dreyfus, mythes et réalités (1894- 1906)*, Édimaf, 1998.
- Teder F., *L'Irrégularité du GODF (Origines réelles de la franc-maçonnerie)*, Beaudelot, 1909.
- Thory C.- A., *Histoire de la fondation du Grand Orient de France*, Jeanne Laffitte, 1981.

GRAND ORIENT DE FRANCE. HISTOIRE XIX^E SIECLE

- Behar S., Barrieu A., *Centenaire du Convent de 1877*, Conférence de 1977.
- Chevallier P., *Histoire de la franc-maçonnerie française, t. II : la maçonnerie missionnaire du libéralisme*, Fayard, 1974.
- Combes A., *Le Grand Orient de France au XIXe siècle* (2 t.), Éditions du Rocher, 1998 et 1999.
- Dermée P., *La Suppression du symbole du Grand Architecte de l'Univers*, Rapport sur la question mise à l'étude, in *Bulletin des ateliers supérieurs*, no 2, 1926.
- Favre F., *Documents maçonniques*, Librairie maçonnique A. Teissier, 1866.
- Lantoine A., *Histoire de la franc-maçonnerie française : la franc-maçonnerie chez elle*, Nourry, 1925.
- Ligou D., *Frédéric Desmons et la franc-maçonnerie sous la IIIe République*, Gedalge, 1966.
- « Il y a un siècle », in *Humanisme*, no 117, juin 1977.
- Mollier P. et Pinaud P.- F., *L'État- Major maçonnique de Napoléon, dictionnaire biographique des dirigeants du Grand Orient de France sous le Premier Empire*, À l'Orient, 2009.
- Porset C., *La Devise maçonnique Liberté, Égalité, Fraternité*, ÉdimaF, 1998.
- Saint- Pastour, *La Franc-maçonnerie au Parlement*, Documents et témoignages, 1970.
- Wartelle J.- C., *Les Tribulations du GADLU, Grand Architecte de son état. Le problème de Dieu dans la franc- maçonnerie*, Éditions du Borrego, 1993.
- Wentz H., *Opuscules maçonniques. Offerts aux loges à l'occasion de la prochaine révision des Règlements généraux de l' Ordre*, Impr. A. Lebon, 1863- 1864.

GRAND ORIENT DE FRANCE. HISTOIRE XX^E SIECLE

- « L'article premier de la Constitution du Grand Orient de France », in *Cahiers de Tristan Duché*, no 25, juin 1995.

- Chevallier P., Histoire de la franc- maçonnerie française, 3 : La maçonnerie : Église de la République (1877- 1944), Fayard, 1984.
- Collectif, « Exégèse des questions à l'étude : quarante- cinq ans d'histoire, 1945- 1990 », « Le Grand Orient de France, 1940- 1990 », « L'espace maçonnique du Grand Orient de France, 1940- 1990 », in *Cahiers de Tristan Duché*, no 12, février 1991.
- Collectif, « Exégèse des questions à l'étude : La France sous la IIIe République, 1870- 1914 » et Questions à l'étude des loges, 1870- 1914 », in *Cahiers de Tristan Duché*, no 16, juin 1992.
- Combes A., *La Franc-Maçonnerie sous l'Occupation*, Éditions du Rocher, 2001.
- Delhéry M., *Pourquoi ni Bible ni Grand Architecte de l'Univers*, Paris, Loge « Rénovation », tenue collective du 29 avril 1959.
- Gloton E., « Le Grand Orient de France et le Droit humain », in *La Chaîne d'union*, 1934- 1935.
- Hivert- Messica Y., « Du Conseil de l' Ordre du godf dans l'entre- deux-guerres : essai sur une équipe dirigeante maçonnique », in *Chroniques d'histoire maçonnique*, no 50, année 1999.

ROMANS HISTORIQUES

- Bauer A., Dachez R., *Les Mystères de Channel Row*, J.- C. Lattès, 2007.
- *Le Convent du Sang*, J.- C. Lattès, 2009.
- Bibliographie établie par Irène Mainguy, bibliothécaire- documentaliste au Grand Orient de France et Alain Bauer.*

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Aux origines	6
De la création de l'Ordre à la formation du Grand Orient de France	8
Les Lumières et la Révolution	18
L'Empire	22
La République maçonnique	35
Du Second Empire à la IIIe République	49
L'affirmation laïque	64
L'Entre- deux-guerres ou l'ère des interrogations	68
L'Occupation	71
La renaissance (1945- 1956)	81
La crise et le renouveau	86
Les relations internationales du Grand Orient de France	93
Des valeurs partagées	104
Annexes	107
Les questions à l'étude des loges, 93, – Quelques- unes des lois étudiées dans les loges et qui ont enrichi, au cours des ans, les codes, lois et procédures de la République, 113, – L'antimaçonnisme, 115, – Le calendrier maçonnique, 117, – La presse maçonnique, 118, – Les ateliers de perfectionnement, 120, – Les rites exercés dans le Grand Orient de France, 122, – Le Grand Orient de France en chiffres, 126, – Les Grands Maîtres du Grand Orient de France et présidents du Conseil de l' Ordre, des origines à nos jours, 128, – L'espace maçonnique français, 133, – Les accords internationaux du Grand Orient de France, 136, – Les loges du Grand Orient de France à l'étranger, 141.	

Bibliographie 142